



**Commission de l'Informatique  
et des Libertés**

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

Protection des données à caractère personnel  
et de la vie privée au Burkina Faso

**2017**





A large, stylized, light-colored letter 'L' is centered on the page. The left vertical stroke of the 'L' is a solid light red color, while the bottom horizontal stroke is a light green color. The background of the page is a light grey gradient. A green horizontal bar is overlaid on the middle of the 'L', containing the title text.

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE 1 : Information et sensibilisation.....</b>	<b>9</b>
I. De la campagne d'éducation au numérique.....	10
II. Des séminaires de sensibilisation.....	11
III. De la participation de la CIL à des sessions d'information et de sensibilisation.....	19
IV. Des actions de communication et de relations publiques.....	20
<b>CHAPITRE 2 : Contrôle des traitements de données personnelles.....</b>	<b>23</b>
I. De l'accomplissement des formalités préalables avant la mise en œuvre des traitements.....	24
II. Des Demandes de conseils et des demandes d'avis.....	24
III. De la déclaration de traitement.....	24
IV. Des demandes d'autorisation.....	24
V. Des missions de contrôle.....	24
<b>CHAPITRE 3 : Traitements des réclamations, pétitions et plaintes.....</b>	<b>27</b>
I. Des plaintes pour arnaque ou tentative d'arnaque sur internet.....	28
II. Des plaintes résultant de l'usage des données personnelles.....	28
<b>CHAPITRE 4 : Veille juridique et technique.....</b>	<b>31</b>
I. De la relecture des textes.....	32
II. Du groupe de travail sur le statut du personnel.....	32
<b>CHAPITRE 5 : Coopération internationale.....</b>	<b>33</b>
I. Des rencontres internationales.....	34
II. De la mission d'échanges auprès de la CNIL du BENIN à Cotonou.....	38
III. Du partenariat avec l'AFAPDP.....	39
<b>CHAPITRE 6 : Pilotage et soutien.....</b>	<b>41</b>
I. Du fonctionnement de la Commission.....	42
II. De la gestion administrative et financière.....	42
III. De la gestion du patrimoine.....	45
<b>CHAPITRE 7 : Difficultés et suggestions.....</b>	<b>47</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>49</b>
<b>LA CIL 2017 EN IMAGES.....</b>	<b>55</b>

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

**AFAPDP** : Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles

**APDP** : Autorité de Protection des Données à caractère Personnel

**ARCEP** : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

**BCEAO** : Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest

**CES** : Conseil Economique et Social

**CIL** : Commission de l'Informatique et des Libertés

**CMDIR** : Comité Mixte de Dialogue Inter-Religieux

**CNDP** : Commission Nationale de Contrôle des Données à caractère Personnel

**CNIL / BENIN** : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés du BENIN

**CNRST** : Centre National de Recherche Scientifique et Technologique

**CPVP** : Commission Belge pour la Protection de la Vie Privée.

**CSC** : Conseil Supérieur de la Communication

**DGPN** : Direction Générale de la Police Nationale

**ENSOG** : Ecole Nationale des Sous-officiers de Gendarmerie

**ICDPPC** : Conférence Internationale des Commissaires à la Protection des Données et de la vie privée

**ONI** : Office National d'Identification

**MDENP** : Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes

**TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication

**UIT** : Union Internationale des Télécommunications

## MOT DE LA PRESIDENTE



Le devoir de redevabilité consigné dans les dispositions qui régissent le fonctionnement de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) lui fait obligation de présenter chaque année au Président du Faso, au Président de l'Assemblée Nationale et au Président du Conseil Constitutionnel, un rapport rendant compte de l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Honorer ce rendez-vous annuel constitue, à notre sens, un devoir dont le respect, plus qu'un simple exercice de routine, nous engage à faire de la CIL une institution véritablement tournée vers l'accomplissement de la mission qui lui a été assignée, celle de veiller à la protection des données personnelles des citoyens vivant sur le sol burkinabè.

Le présent rapport, qui porte sur l'exécution du programme d'activités de l'année 2017, est la preuve éloquente de la présence et du dynamisme de la CIL sur le terrain et constitue une réponse matérielle au devoir de redevabilité, dans un souci de transparence et d'efficacité.

Au moyen de campagnes d'information et de sensibilisation, de formation et d'éducation au numérique au profit respectivement des cadres des administrations publique et privé, ainsi que de la jeunesse des lycées et collèges, nous nous sommes illustrés par des actions concrètes dans la conduite de notre mission.

Au niveau international, la CIL a été présente à diverses rencontres au cours desquelles, elle a pu faire entendre sa voix en tant qu'Autorité pionnière en matière de protection des données personnelles au plan africain.

Les atteintes récurrentes à l'intégrité et la dignité humaines observées ces dernières années

sur internet et les réseaux sociaux, nous convainquent chaque jour davantage de l'immensité du travail qui incombe à la CIL sur le chantier de la protection des données personnelles. La tâche est certes ardue mais elle n'est pas impossible si des moyens conséquents sont alloués à l'Institution.

Il convient de noter l'impérieuse nécessité de procéder à la relecture de la loi 010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel afin de l'adapter au contexte international, et de doter par la même occasion la CIL de textes juridiques et réglementaires qui lui confèrent toutes les prérogatives nécessaires à l'exercice de sa mission.

Nous notons aujourd'hui une prise de conscience, par le citoyen et les administrations, de la nécessité de protéger les données personnelles qu'ils manipulent. Ce changement, certes lent mais bien visible, est loin d'être fortuit. Il est la résultante de l'effort de formation, d'information et de communication que nous menons depuis 2013 à travers les campagnes d'éducation au numérique et autres actions de sensibilisation.

Les nombreuses plaintes et autres saisines dont la CIL a fait l'objet courant 2017, sont une preuve de plus que le changement est en train de s'opérer. Ceci nous conforte dans la vision que nous avons eue d'orienter nos actions vers l'instauration d'une véritable culture de protection des données personnelles au sein de nos populations.

En cela, nous sommes fondés à croire que nous menons le juste combat qui est celui d'assurer à tout citoyen vivant sur le territoire national une meilleure protection de ses données personnelles.

Marguerite Ouedraogo/Bonané  
**Chevalier de l'Ordre National**

# INTRODUCTION

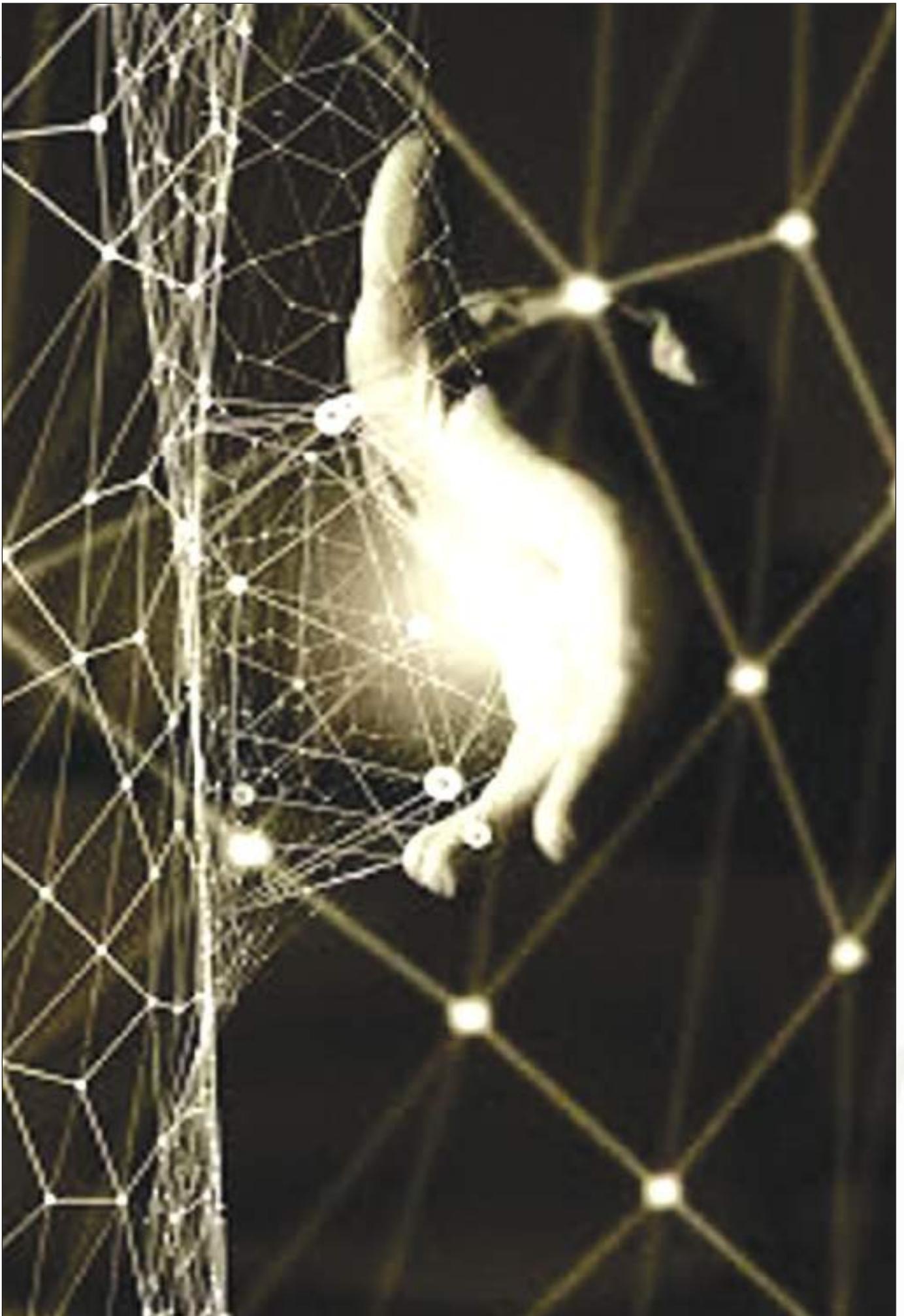
Le nouveau référentiel de développement du Burkina Faso qu'est le Programme National de Développement Economique et Social (PNDES) se décline en trois axes stratégiques qui sont les suivantes : « Réformer les institutions et moderniser l'administration », « Développer le capital humain » et enfin « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi ». A ce titre, toutes les actions de l'Etat et de ses démembrements doivent s'inscrire en droite ligne des priorités qui y sont développées. En outre, elles devront concourir à une transformation structurelle et qualitative de l'économie nationale pour une croissance durable de notre pays et l'amélioration du bien-être de ses citoyens. Dans cette dynamique, la CIL, en tant qu'Autorité administrative indépendante, en charge de la protection des données personnelles des citoyens, a formulé son programme intitulé « Protection des données à caractère personnel », pris en compte dans l'orientation stratégique du PNDES « Promouvoir la bonne Gouvernance politique et administrative » et relevant de son axe stratégique 1 « Réformer les institutions et moderniser l'administration ». La Commission de l'Informatique et des Libertés participe donc à l'atteinte des objectifs du PNDES par son rôle de veille en matière informatique et de contrôle de la collecte et du traitement des données personnelles.

En effet, dans un monde en perpétuelle mutation où la place de la technologie est prépondérante, la CIL se positionne comme l'entité chargée de veiller au respect de la vie privée et à la préservation des droits des citoyens vivant sur le territoire burkinabé par une meilleure prise en compte de ces droits. Et pour la mise en œuvre de cette mission, la CIL procède par l'information et la sensibilisation, le contrôle des traitements de données personnelles, le traitement des

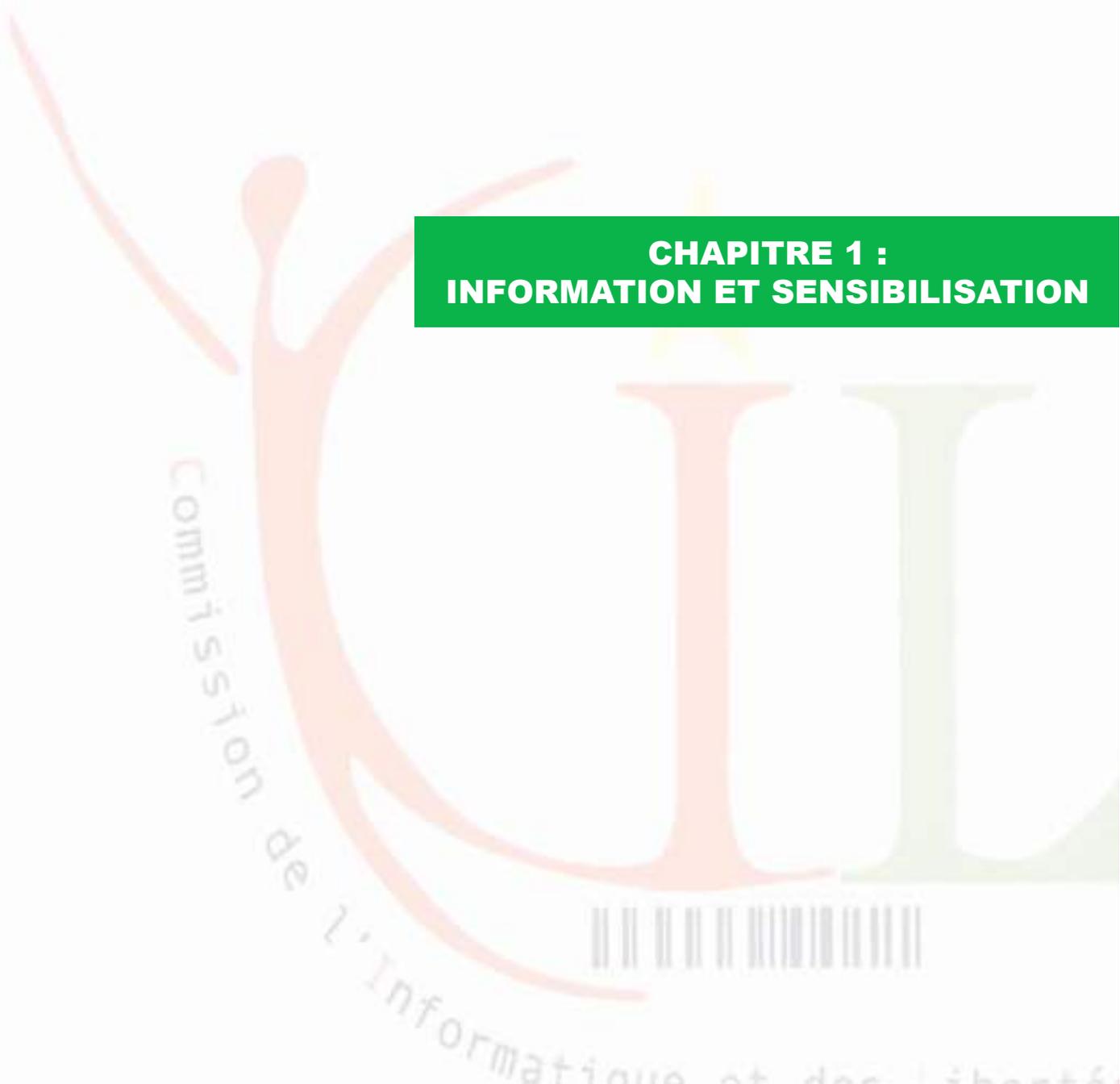
réclamations, pétitions et plaintes, la veille juridique et technologique, la coopération internationale et enfin le pilotage et le soutien.

Le présent rapport s'articulera en six (6) chapitres autour de ses actions principales déclinées, en lien avec le programme d'activités 2017 de la CIL ainsi qu'il suit :

- **Chapitre 1:** information et sensibilisation ;
- **Chapitre 2:** contrôle des traitements de données personnelles ;
- **Chapitre 3:** traitements des réclamations, pétitions et plaintes ;
- **Chapitre 4:** veille juridique et technologique;
- **Chapitre 5:** coopération internationale ;
- **Chapitre 6:** pilotage et soutien.



Commission de l'Informatique et des Libertés

A large, stylized logo in the background consists of a red 'I' and a green 'L' that together form a human figure with arms raised. Below the 'I' is a barcode. The text 'Commission de l'Informatique et des Libertés' is written in a light grey font, following the curve of the 'I' and 'L'.

## CHAPITRE 1 : INFORMATION ET SENSIBILISATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme qu'est « la protection des données personnelles », l'information et la sensibilisation qui occupent une place prépondérante, consistent pour la CIL, à informer et à sensibiliser les personnes concernées sur leurs droits en matière de traitements de données personnelles et les responsables de traitements sur leurs obligations lors de la collecte et du traitement de ces données.

Depuis 2007, la CIL œuvre inlassablement à faire connaître les dispositions de la loi n°010-2004/AN adoptée le 20 avril 2004. Aussi, une dizaine d'années après le démarrage de ses activités, au regard de l'évolution technologique avec comme corollaires la multitude de dérives y relative, force est de constater que le besoin de faire connaître davantage le cadre juridique et institutionnel de la protection des données dans notre environnement s'impose. C'est en cela que « l'information et la sensibilisation » demeurent une action fondamentale et majeure pour la Commission. Pour mieux protéger ses droits, il faut les connaître.

Les activités réalisées en 2017 au titre de l'action « information et sensibilisation » sont diverses et multiformes et sont présentées dans les points ci-dessous :

### I. De la campagne d'éducation au numérique

L'éducation au numérique est le leitmotiv des Autorités de protection des données personnelles qui ne cessent de communiquer afin de se donner plus de chances de réussir leur mission principale, celle de mieux informer les citoyens, surtout la frange jeune de la population, afin de les protéger des effets néfastes liés à l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC).

La sensibilisation des jeunes et particulièrement les élèves des lycées et collèges du Burkina Faso, a débuté à travers la campagne « **Education au numérique** », lancée en 2014 ; elle se poursuit sur toute l'étendue du territoire.



Elle vise à informer et à former les jeunes sur les enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée à l'usage des TIC, de l'internet et des téléphones portables. En effet, les dérives constatées dans l'usage des TIC et des réseaux sociaux en milieu jeune sont suffisamment inquiétantes et alarmantes. Ces jeunes, consommateurs de premier rang de ces outils sont peu nombreux à être informés de leurs effets pervers. Ils ignorent tout de la sécurité en ligne. En témoignent les récentes vidéos à caractère sexuel mettant en scène de jeunes élèves d'un lycée de la capitale, qui circulaient sur les réseaux sociaux.



Les séances d'éducation au numérique s'articulent autour d'une présentation sur les dangers des TIC, les règles de cyber prudence à observer lors de l'utilisation des téléphones portables, des réseaux sociaux et autres TIC, la projection de téléfilms, le tout suivi d'un jeu « **questions-réponses** » pour apprécier le niveau d'assimilation du message.



En 2017, la CIL a réalisé quatre (04) sorties programmées à Ouagadougou et en province, réunissant à chaque étape, un minimum de 300 élèves :

- à Ouagadougou, au Lycée Nongr-massom à Tanghin, le 07 mars 2017, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme ;
- à Manga, à l'hôtel Pouloumdé, le 30 octobre 2017 ;
- à Léo, au lycée municipal de Léo, le 17 novembre 2017 ;
- à Banfora, dans la salle polyvalente de la Mairie, le 29 novembre 2017.



Pour l'ensemble de ces actions de sensibilisation, les élèves, accompagnés de leurs encadreurs qui ne sont le plus souvent pas plus informés, sont restés mobilisés et attentifs aux messages qui leur ont été transmis par les caravaniers de la CIL.

## II. Des séminaires de sensibilisation

Dans son programme d'activités, la Commission tient des séminaires de sensibilisation au profit d'acteurs de différents secteurs. En effet, chaque année, des administrations sont identifiées au regard du volume de traitement des données personnelles effectué en leur sein. A ce titre, cinq séminaires ont été organisés.

### 1. Du séminaire de sensibilisation des Contrôleurs d'Etat de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la Corruption (ASCE-LC)

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a organisé, le 07 avril 2017, un séminaire de « **sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles au profit des contrôleurs de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC)** ». Ce séminaire s'est tenu dans la salle de conférences du Conseil Régional du Centre, à Ouagadougou et a réuni une trentaine de contrôleurs d'Etat et de chefs de service de l'ASCE-LC.

La cérémonie d'ouverture a connu la présence effective de Monsieur le Contrôleur Général d'Etat, le Pr Luc Marius IBRIGA qui a prononcé le discours d'ouverture.

Les participants ont eu droit à des présentations sur les thématiques suivantes :



1- « *Le cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles* », présenté par Monsieur Ahmed H.A.M.N OUEDRAOGO, Secrétaire Général de la CIL ;

2- « *Sécurité des systèmes d'information et enjeux liés à la protection des données personnelles* », présenté par Monsieur Sié Maxime Da, informaticien à la CIL ;

3- « *Technologie mobile et BYOD et enjeux liés à la protection des données personnelles* », présenté par le Colonel-major Mamadi Aouba, Commissaire à la CIL ;

4- « *Les médias sociaux et réseaux sociaux* », présenté par le Dr Cyriaque PARE, Communicologue, chercheur au CNRST.

L'objectif de ce séminaire était de susciter une culture de la protection des données personnelles au sein de l'administration de l'ASCE-LC et l'inciter à intégrer le volet protection des données dans son processus de contrôle.

## 2. Du séminaire de sensibilisation des cadres des banques et établissements financiers du Burkina Faso



Le 23 mai 2017, la CIL a tenu, un séminaire de sensibilisation de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina (APBEF), à l'hôtel SOPATEL Silmandé, sous le thème « **Les enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée dans le secteur bancaire** ». Le séminaire, présidé par Madame la Présidente de la CIL, a enregistré la présence effective des représentants des différentes banques et établissements financiers implantés au Burkina Faso. L'objectif recherché à travers cette rencontre était d'échanger sur la réglementation en matière de traitement des données personnelles dans le secteur bancaire car les enjeux y sont énormes.

En effet, l'outil informatique a permis au secteur des finances d'offrir des services de qualité mais, la collecte massive, la manipulation et le transfert des données de la clientèle peuvent porter atteinte aux droits de celle-ci voire instaurer des discriminations ou des exclusions non justifiées entre clients.



Aussi pour amener les participants à s'appropriier le contenu de la thématique, quatre (4) communications ont été livrées :

1- « *Le Cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel au Burkina Faso* », présentée par le Colonel-major Mamadi AOUBA, Commissaire à la CIL ;

2- « *La Sécurité des systèmes d'information et enjeu de la protection des données personnelles dans le secteur bancaire* », présentée par Monsieur Sié Maxime DA, informaticien à la CIL ;

3- « *L'encadrement juridique des transferts internationaux de données personnelles dans le secteur bancaire* », présenté par Madame Marguerite OUEDRAOGO / BONANE, Présidente de la CIL ;

4- « *Les Médias et réseaux sociaux : mode d'emploi pour une meilleure protection des données personnelles et de la vie privée dans le secteur bancaire* », présenté par Monsieur Allasani OUEDRAOGO, Conseiller technique au MDENP.



### 3. Du séminaire de formation des points focaux de la Commission de l'Informatique et des Libertés

Le 28 juillet 2017, la CIL a organisé à Ouagadougou, sous le parrainage de Madame la Ministre du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP), un séminaire national de renforcement des capacités de ses points focaux à la protection des données personnelles.

Les points focaux constitués en réseau en 2014 relèvent des administrations publiques et privées du Burkina Faso. Pour mieux les accompagner, la Commission propose des séminaires annuels de mise à niveau sur des thématiques spécifiques adaptées à l'évolution technologique. Ces points focaux sont les relais de la CIL auprès de leurs administrations respectives.



A la suite de ces présentations, les échanges ont porté sur l'usage de l'internet dans les banques et la sécurité des données, la gestion des incidents bancaires, la collecte des données massives par les banques et le respect des principes fondamentaux contenus dans la loi 010-2004/AN, notamment le principe de proportionnalité ; l'encadrement des transferts de données effectués dans le secteur bancaire, ainsi que les pouvoirs de la CIL ont également été abordés.



Ainsi, les thématiques abordées au cours de ce séminaire sont les suivantes :

1- « *Le cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles* », présenté par Monsieur A.H.M.N Ahmed OUEDRAOGO, Secrétaire Général de la CIL ;

2- « *La cybersurveillance du salarié* » présentée par Monsieur Boukary SAWADOGO, Commissaire à la CIL sur le thème ;

3- « *L'encadrement juridique des transferts internationaux de données personnelles* », livré par Madame Marguerite OUEDRAOGO/ BONANE, Présidente de la CIL ;

4- « *Le délégué à la protection des données personnelles : rôle au sein de leurs administrations* », présenté par Monsieur Ousséni DIALLA, juriste à la CIL ;

5- « *La fiche de déclaration : présentation, explication et exercice de remplissage* », présentée Monsieur Sié Maxime DA, informaticien à la CIL.



#### 4. Du séminaire de sensibilisation des Députés membres de la CAGIDH et de la CODES

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation et dans l'optique de la relecture de la loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel, la Commission

de l'Informatique et des Libertés (CIL) a organisé, le 17 août 2017 à Ouagadougou, sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Dr Salifou DIALLO, représenté par le Premier Vice-président de l'institution, Maître Bénéwendé S. SANKARA, un séminaire de sensibilisation sur le thème : « **Comment protéger les libertés individuelles et la vie privée à l'ère du numérique ?** » à l'intention des Députés membres de la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Droits Humains (CAGIDH) et de la Commission Défense et Sécurité (CODES) de l'Assemblée Nationale.



Les communications ont porté sur les thématiques suivantes :

1- « *Le cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles* », présenté par le Colonel-major Mamadi AOUBA, Commissaire à la CIL ;

2- « *Les actions de la CIL depuis 2007 et les perspectives de réformes de la loi n° 010-2004/AN du 20 avril 2004* », présentées par Monsieur A.H.M.N Ahmed OUEDRAOGO, Secrétaire général de la CIL ;





3- « *La sécurité des systèmes d'information et enjeux liés à la protection des données personnelles* », présentée par Monsieur Sié Maxime DA, Informaticien à la CIL.

4- « *La technologie mobile et BYOD, enjeux liés à la protection des données personnelles* » présentée par Monsieur Younoussa SANFO, Expert en cyber sécurité et investigations numériques ;

5- « *Homme politique et médias sociaux* », présenté par le Dr Cyriaque PARE, Communicologue, Chercheur au CNRST.

Ces communications suivies avec attention ont donné lieu à une série de questions-réponses, afin d'éclairer les zones d'ombre.

A la fin du séminaire, les organisateurs ont noté avec satisfaction l'adhésion des parlementaires à la problématique de la protection des données personnelles et leur disponibilité à examiner avec soin les projets de textes que la CIL viendrait à introduire pour adoption à l'Assemblée Nationale.

## 5. Du séminaire de sensibilisation des élèves sous-officiers et des stagiaires gendarmes

La CIL a organisé, les 14 et 15 septembre 2017, un séminaire de sensibilisation des élèves sous-officiers et des stagiaires gendarmes, aux enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée à l'ère du numérique, au Camp militaire OUEZZIN COULIBALY et à l'Ecole nationale des sous-officiers de gendarmerie (ENSOG) de Bobo Dioulasso.

Ce séminaire a enregistré un peu plus de sept cent cinquante (750) participants dont des officiers, des sous-officiers, des élèves sous-officiers et stagiaires de gendarmerie.

L'objectif du séminaire était de les sensibiliser aux différentes infractions en matière de traitement de données personnelles en raison de l'évolution fulgurante des TIC, des dérives liées à Internet et à l'usage des smartphones car ce sont les premiers acteurs à enregistrer et traiter les plaintes des citoyens victimes des délinquants du Net ou cyber délinquants.



Les travaux du séminaire ont été ponctués de présentations sur les thématiques suivantes :

1- « *Le cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles* », présenté par Monsieur OUEDRAOGO Ahmed Noël, Secrétaire général de la CIL ;

2- « *Le traitement des données personnelles dans l'enquête judiciaire* », présenté par le Colonel-major Mamadi AOUBA, Commissaire à la CIL ;

3- « *Les actions de la CIL depuis 2007 et les perspectives de réformes de la loi n° 010-2004/AN du 20 avril 2004* », présenté par Madame Marguerite OUEDRAOGO/BONANE, Présidente de la CIL ;



4- « *Le téléphone portable, ami ou ennemi* », communication livrée par Monsieur Younoussa SANFO, expert en cyber sécurité et investigations numériques ;

5- « *Enjeux de la protection des données à caractère personnel : conseils pratiques pour une protection de vos données dans l'usage du numérique* », présenté par Monsieur Sié Maxime Da, informaticien à la CIL.

2- « *La technologie mobile et BYOD et enjeux liés à la protection des données personnelles* », présentée par le Colonel-major à la retraite, Mamadi AOUBA, Commissaire à la CIL.

3- « *Les enjeux de la protection des données à caractère personnel : conseils pratiques pour une protection de vos données dans l'usage du numérique* », présentée par Monsieur Sié Maxime DA, Directeur de l'expertise technique et du contrôle.

## 6. Du séminaire de sensibilisation des cadres de l'administration déconcentrée de Manga

Au cours de l'année 2017, la Commission a poursuivi son programme de sensibilisation des cadres des administrations déconcentrées. Ainsi, le 26 octobre 2017, s'est tenu dans la salle de conférences du Gouvernorat du Centre-Sud, un séminaire de sensibilisation des cadres de l'administration publique locale aux enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée à l'ère du numérique.



Ce séminaire a enregistré une cinquantaine de participants dont les premiers responsables de la Région du centre-sud, les directeurs régionaux et provinciaux, ainsi que leurs collaborateurs. La thématique étant d'un grand intérêt et pour permettre aux participants de prendre la pleine mesure de la question, les communications suivantes ont été développées :

1- « *Le cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles* », présentée par Monsieur A.H.M.N Ahmed OUEDRAOGO, Secrétaire Général de la CIL ;



## 7. Du séminaire de sensibilisation des cadres de l'administration publique déconcentrée de la province de la Sissili

La CIL a organisé, le 17 novembre 2017 à Léo, un séminaire de sensibilisation des cadres de l'administration publique sous le thème « **Protection des données personnelles et la vie privée dans l'administration publique déconcentrée** ». Le séminaire a eu pour objectif la sensibilisation des agents de l'administration publique sur les dangers liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication mais également sur les enjeux de la protection des données à caractère personnel traitées dans les administrations publiques.



La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions : d'abord celle de Monsieur Bienvenue Ambroise BAKYONO, le Vice-président de la CIL, représentant Madame la Présidente et celle de Monsieur Abraham SONDO, Haut-Commissaire de la province de la Sissili.

Trois (03) communications ont constitué la trame des échanges à savoir :

1- « *Le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel au Burkina Faso* », présenté par Monsieur le Secrétaire général, OUEDRAOGO Ahmed Noël ;

2- « *Les enjeux de la protection des données à caractère personnel : conseils pratiques pour une protection de vos données dans l'usage du numérique* », présentés par le Colonel Major Mamadi AOUBA, Commissaire à la CIL ;

3- « *La présentation des formulaires de déclaration de traitement* », par Monsieur DIALLA Ousséni, Juriste à la CIL.

À la suite des présentations, le reste de la journée a été ponctué d'échanges d'expériences et de questions-réponses.



## 8. Du séminaire de sensibilisation des cadres de l'administration publique déconcentrée de la région des Cascades

Le séminaire de sensibilisation des cadres de l'administration publique « aux enjeux de la

protection des données personnelles et de la vie privée à l'ère du numérique » a eu lieu le jeudi 30 novembre 2017 dans la salle de conférences du Gouvernorat des Cascades, en présence du Secrétaire général de la Région et du Colonel Major AOUBA Mamadi, Commissaire à la CIL et représentant la Présidente.



Trois (03) communications ont été livrées au cours de cette rencontre et ont porté sur :

1- « *Le cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles* », présenté par Monsieur A.H.M.N Ahmed OUEDRAOGO, Secrétaire Général de la CIL ;

2- « *Les réseaux sociaux et protection de ses données personnelles et de sa vie privée* », présentés par le Colonel-major Mamadi AOUBA, Commissaire à la CIL ;

3- « *La cybercriminalité, Sécurité des systèmes d'information et les enjeux liés à la protection des données personnelles* », présentés par Monsieur Sié Maxime Da, Directeur de l'expertise technique et du contrôle à la CIL.

Au total cinquante (50) cadres ont été sensibilisés au cours de ce séminaire.



## 9. Du séminaire de sensibilisation des Conseillers de la Présidence du Faso

Le mardi 26 décembre 2017, la CIL a organisé un séminaire de sensibilisation au profit des conseillers de la Présidence du Faso sous le thème « **Comment préserver ses données personnelles et sa vie privée à l'ère du numérique ?** ».

La rencontre a eu pour objectif d'informer et de former les Conseillers de la Présidence sur les enjeux majeurs de la protection des données pour les hauts cadres qu'ils sont, dans leur mission.

Le séminaire a connu la participation de Monsieur le Directeur de Cabinet de la Présidence du Faso, de Madame la Secrétaire générale de la Présidence du Faso et celle des hauts cadres et conseillers spéciaux de la Présidence du Faso.



Quatre (04) communications étaient à l'ordre du jour :

1- « *Présentation de la loi 010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel et la Commission de l'Informatique et des Libertés* », par le Colonel Major à la retraite, Mamadi AOUBA, Commissaire à la CIL ;

2- « *Sécurité des systèmes d'information et enjeux liés à la protection des données personnelles* », par Monsieur DA Sié Maxime, Directeur de l'expertise technique et du contrôle ;

3- « *Préserver sa vie privée et ses données*

*personnelles à l'heure des réseaux et médias sociaux* », par le Dr Cyriaque PARE, Communicologue, chercheur au Centre national de recherche scientifique (CNRST).

4- « *Le téléphone portable : ami ou ennemi pour la protection de nos données à caractère personnel?* », par Monsieur Younoussa SANFO, Expert en sécurité informatique et investigations électroniques.



A la suite des communications, les participants ont partagé leurs expériences et posé des questions de compréhension. Les centres d'intérêt ont tourné autour des points suivants :

- ❖ les risques liés à l'utilisation du téléphone portable ;
- ❖ la sécurité de la messagerie de la Présidence du Faso ;
- ❖ l'évolution de la loi portant protection des données personnelles et l'utilisation des drones au Burkina Faso ;
- ❖ l'installation des caméras de surveillance à domicile et dans les entreprises ;
- ❖ les dons de matériels aux structures publiques et l'acquisition de matériel informatique au profit de la Présidence du Faso, étant donné que la Présidence du Faso est soumise aux procédures des marchés publics, avec la publicité qui l'accompagne.

A l'issue du séminaire, les participants ont formulé deux recommandations, en vue d'améliorer la sécurité du système d'information de la Présidence du Faso :

1) sécuriser la messagerie de la Présidence du Faso, notamment en offrant à l'institution les moyens d'héberger et de gérer ses propres serveurs ;

2) revoir les procédures d'acquisition du matériel informatique de certaines structures sensibles de l'administration telle la Présidence du Faso afin de garantir la sécurité des données.

En plus de ces séminaires de sensibilisation, la CIL a régulièrement été sollicitée par des entreprises pour partager avec elle son expérience en matière de protection des données personnelles.

### III. Participation de la CIL à des sessions d'information et de sensibilisation

Outre les activités contenues dans son programme 2017, la Commission a été sollicitée pour appuyer les actions de sensibilisation initiées par des associations et écoles secondaires ou supérieures ainsi que par des structures administratives. En 2017, le nombre de sollicitations n'a fait que croître mais au regard du nombre insuffisant de personnel, nous avons pu répondre à quatre sollicitations.

#### 1. De la session de sensibilisation de l'Eglise Fleuve de Grâce de Saponé

Le 21 juillet 2017, sur sollicitation de l'Eglise Fleuve de Grâce de Saponé, la CIL a animé une campagne d'éducation au numérique au profit des jeunes filles et garçons sur les règles de cyber prudence, réunis dans le cadre d'un camp vacances spirituel. Elle a regroupé environ deux cents (200) jeunes scolaires.

L'équipe de la CIL était composée du Commissaire Boukary SAWADOGO et de

Monsieur Charles NADIE, juriste. Ils se sont entretenus avec les participants sur les avantages, dangers et bonnes pratiques dans l'utilisation des TIC. La fin de la rencontre a été marquée par une série de « questions-réponses » pour vérifier le niveau de réceptivité du message.

#### 2. De la sensibilisation des élèves de l'Association « La FRATERNITE »

A la demande de l'Association « La FRATERNITE » de la Sainte famille à Pissy dans la ville de Ouagadougou, la CIL a animé le 31 juillet 2017, une séance de sensibilisation au profit d'une soixantaine d'élèves sur le thème « Jeunesses et TIC : avantages et inconvénients ».

L'équipe de la CIL qui était composée de messieurs Sié Maxime DA, informaticien et DIALLA Ousséni, juriste, ont entretenu les élèves sur les avantages et inconvénients dans l'usage des TIC, et leur ont prodigué des conseils pratiques pour une bonne utilisation de ces outils.

#### 3. Des journées d'échanges sur la réglementation du secteur des communications électroniques et des postes organisées par l'ARCEP

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a, dans le cadre de ses missions et des rapports qu'elle entretient avec les institutions judiciaires, organisé des journées d'échanges sur le cadre juridique des communications électroniques et des postes. En effet, l'ARCEP est une autorité administrative qui prend des décisions à caractère administratif susceptibles de recours.

Les infractions dans le monde numérique se multiplient et les juridictions compétentes sont de plus en plus saisies des faits contraires au droit applicable dans les secteurs régulés.



Ainsi, les objectifs de la tenue de ces journées d'échanges consistaient à:

- consolider la relation entre l'ARCEP et la justice ;
- permettre aux participants de s'approprier les textes régissant le secteur des communications électroniques et des postes pour une meilleure prise en charge des dossiers et la contribution administrative de la justice au profit des justiciables ;
- enfin, favoriser les échanges et le partage d'expériences.

Au cours de l'année 2017, l'ARCEP a organisé trois sessions auxquelles la CIL a pris part respectivement du 06 au 08 novembre à Bobo Dioulasso, du 20 au 22 novembre à Tenkodogo et du 11 au 13 décembre à Ouagadougou.



Lors de ces sessions, la contribution de la CIL a consisté en des communications sur le thème « Enjeux de la protection des données

personnelles à l'ère du numérique". Ces communications ont bien été appréciées des participants.

#### 4. De l'atelier du Comité mixte pour le dialogue interreligieux (CMDIR)

Le 21 décembre 2017, sur sollicitation du Comité mixte du dialogue interreligieux (CMDIR), la CIL a animé une session de sensibilisation de ses membres à l'utilisation des TIC, de l'Internet et des Réseaux sociaux, face aux menaces de l'extrémisme violent et radical.

En effet, face à la montée de l'extrémisme religieux violent, le radicalisme sur les réseaux sociaux et l'Internet, les membres du bureau du CMDIR, issus de différents bords religieux, ont souhaité cette séance de sensibilisation pour mieux appréhender le phénomène et identifier les mécanismes appropriés pour y faire face.

Cette séance de sensibilisation a été animée par le Commissaire Mamadi AOUBA et le Secrétaire général de la CIL, Monsieur Ahmed Noël OUEDRAOGO. Les échanges ont permis d'aborder la problématique relative à l'expansion du cyber terrorisme, de partager les meilleurs aspects des religions et de développer des règles de bonnes conduites afin de lutter contre les idéologies néfastes et déviantes sur la toile.

#### IV. Des actions de communication et de relations publiques

Pour une plus grande visibilité des missions d'information et de sensibilisation menées par la CIL, des actions de communication sont entreprises par la Direction de la communication et des relations publiques (DCRP).

Conformément à ces attributions, la DCRP a, aussi bien sur le plan interne qu'externe, initié et mis en œuvre des actions de communication et de relations publiques pour accompagner la CIL dans la réalisation de sa mission sur le terrain.

## 1. Des différentes activités de communication réalisées

### • Sur le plan interne

Au-delà des traditionnels canaux de communication que sont les notes d'information sur le tableau d'affichage, les circulaires, la messagerie électronique, l'action de la CIL a été marquée par la tenue de réunions périodiques de Cabinet, de sessions ordinaires et extraordinaires du Collège des Commissaires et d'Assemblées générales de l'ensemble du personnel de l'institution.

### • Sur le plan externe

Au cours de l'année 2017, les médias aussi bien publics que privés ont accompagné la CIL lors des campagnes de sensibilisation à l'endroit des administrations publiques et privées, des sessions d'éducation au numérique au profit des élèves et étudiants, à travers le territoire national.

Cette dynamique d'informer le public burkinabè à travers la visibilité de l'action de la CIL dans le domaine de la protection des données personnelles s'est poursuivie avec la diffusion sur la RTB, des publi-reportages suivants :

- 2<sup>ème</sup> forum africain sur la protection des données personnelles (APDP) diffusé le 28 octobre 2017 ;
- 9<sup>ème</sup> Assemblée générale des Autorités Francophones de Protection des Données Personnelles (AFAPDP) diffusé le 04 novembre 2017.

En outre, la Commission a fait diffuser sur la RTB du 14 au 19 octobre 2017 et du 21 au 26 octobre 2017, une série de sketches intitulés :

- secret lié aux dossiers médicaux ;
- vol de données bancaires ;
- rencontre sur internet ;
- usurpation d'identité ;
- droit à l'image ;
- usage illégal de la caméra de surveillance.

La loi N° 010-2004/AN portant protection des données à caractère personnel a été traduite en langues nationales SAN et BISSA, dans l'optique de mettre à la disposition de toutes les composantes linguistiques de la population burkinabè des outils multimédias à même de leur permettre de s'informer et s'autoformer sur la protection de leurs données personnelles. 500 CD ont été dupliqués pour répondre à ces besoins de sensibilisation et transmis à des associations.

Dans le cadre des activités de sensibilisation et d'éducation au numérique tenues à Manga, Léo et Banfora, outre les couvertures médiatiques, la CIL a organisé des jeux radiophoniques en collaboration avec des radios locales telles que Radio Pax à Manga, Radio évangile et développement à Léo et Radio Cascades à Banfora. L'organisation de ces jeux radiophoniques a été précédée de la réalisation et la diffusion de communiqués et de reportages sur la CIL, pour donner plus d'éclat et de visibilité à ses activités.

## 2. Des relations publiques

Dans sa démarche de communication et de visibilité, la Commission de l'Informatique et des Libertés a participé à différents événements sur le plan national. On peut citer entre autres :

- ❖ la Semaine Nationale de l'Internet (SNI) qui s'est déroulée du 07 au 11 novembre 2017 au SIAO à l'issue de laquelle la CIL a remporté le 1<sup>er</sup> prix dans la catégorie meilleur stand « *administration publique* » ;
- ❖ la commémoration du 11 décembre 2017 à Gaoua, à travers sa participation à la parade civilo-militaire effectuée en l'occasion.

En outre, la Présidente a reçu courant 2017 de nombreuses sollicitations et invitations à prendre part à des cérémonies ou des activités d'envergure nationale, qu'elle a pu honorer personnellement ou par délégation.

### 3. Des audiences de la Présidente



La Présidente de la CIL a reçu, le 21 décembre 2017, une délégation du Bureau d'ingénierie numérique et d'appui-conseil en transformation digitale, TICANALYSE, conduite par son Directeur Général, Monsieur Mahamadi ROUAMBA.

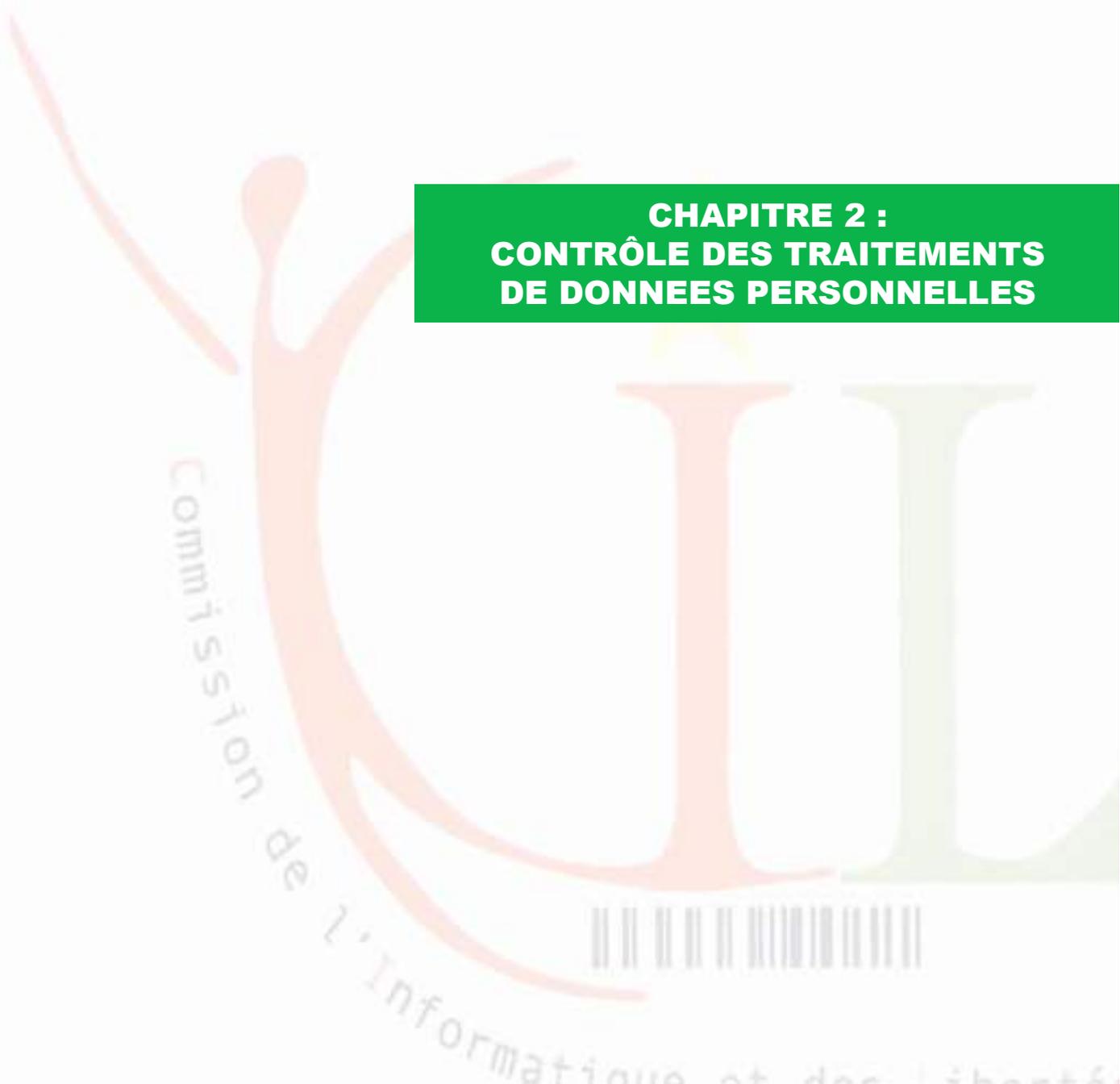
Monsieur ROUAMBA et son équipe sont venus présenter à Madame la Présidente, les différents prix qu'ils ont remportés en 2017 au cours d'événements nationaux sur la promotion des Technologies de l'information et de la communication.

La Présidente a salué la démarche des promoteurs de TICANALYSE, leur esprit d'initiative

dans le domaine des TIC et les a rassurés de la disponibilité de la Commission à les accompagner.

Par ailleurs, sur instruction de la Présidente, le Secrétaire général de la CIL a reçu le 27 novembre 2017 les membres du bureau du Comité mixte du dialogue interreligieux (CMDIR). Ce comité regroupe trois mouvements de jeunes, à savoir la Jeunesse étudiante catholique (JEC), l'Association des élèves et étudiants musulmans du Burkina (AEEMB) et l'Union des groupes bibliques du Burkina (UGBB). Ils sont venus solliciter l'accompagnement de la CIL dans le cadre de leur projet de formation et de sensibilisation sur le thème : « **médias sociaux, promotion du dialogue interreligieux et prévention de l'extrémisme religieux** ».



A large, faint watermark of the CIL logo is centered on the page. It consists of a stylized figure with arms raised, forming a large 'U' shape, with the letters 'I' and 'L' to its right. Below the figure is a barcode. The text 'Commission de l'Informatique et des Libertés' is written in a curved path around the figure.

## CHAPITRE 2 : CONTRÔLE DES TRAITEMENTS DE DONNEES PERSONNELLES

Au cours de l'année 2017, la CIL a réalisé des missions de contrôle, délibéré sur des demandes d'avis, des demandes d'autorisation de mise en œuvre de traitements et géré des plaintes.

## I. De l'accomplissement des formalités préalables avant la mise en œuvre des traitements

Aux termes de la loi n°010-2004 / AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel, les formalités applicables auprès de la CIL sont :

- la déclaration normale de traitement ;
- la demande d'avis ou de conseils ;
- la demande d'autorisation de mise en œuvre de traitement dans le domaine de la recherche médicale ;
- la demande d'autorisation de transfert de données personnelles à l'étranger.

Conformément à l'article 18 de la loi n°010-2004 / AN du 20 avril 2004, pour tous les traitements envisagés par ou au profit de l'Etat, le responsable doit requérir l'avis de la CIL avant la mise en œuvre.

Quant aux entreprises du secteur privé, elles doivent effectuer une déclaration préalable conformément à l'article 19 de la loi suscitée, avant la collecte et le traitement des données personnelles.

## II. Des demandes de conseils et d'avis

La Commission a enregistré une demande d'avis portant sur la mise en œuvre d'une plateforme E-service de consultation à distance de la base de données des Cartes nationales d'identité burkinabè, détenue par l'Office National de l'Identité (ONI). Après délibération et audition de l'ONI, la Commission a émis un avis favorable. (Voir annexe)

## III. Des déclarations de traitements

La CIL a enregistré 13 déclarations émanant des structures privées dont cinq traitements concernant la vidéosurveillance.

## IV. Des demandes d'autorisation

La Commission a été saisie de sept (07) demandes d'autorisation dont cinq (05) demandes d'autorisation de transfert à l'étranger et deux (02) de création de bases de données. Pour les deux dernières, l'une est relative à la mise en place d'un système de contrôle de présence avec relevé d'empreintes digitales et l'autre a trait à un traitement à des fins de recherche dans le domaine de la santé nutritionnelle. Après instruction des dossiers, toutes les autorisations ont été délivrées.

## V. Des missions de contrôle

L'une des missions de la Commission est de veiller à ce que les traitements des données personnelles, notamment ceux numériques, ne portent pas atteinte à la vie privée, aux libertés et droits fondamentaux des individus.

A ce titre, la CIL, du fait de ses attributions, dispose d'un pouvoir de contrôle de la conformité des traitements de données personnelles à la loi 010-2004/AN,

En effet, le législateur confère à la CIL des pouvoirs lui permettant de mener des missions de contrôle et de vérification, en vue de s'assurer que les traitements des données personnelles mis en œuvre par les organismes publiques et privés sont en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Ainsi donc, une série de contrôles a été menée, qui a principalement porté sur la mise en œuvre des traitements de vidéosurveillance.

Au cours de ces contrôles, il s'est agi de s'assurer de la finalité des traitements, du respect des droits des personnes, des mesures de sécurité prises en vue de limiter l'accès aux dispositifs, de vérifier les plans de fixation des caméras de surveillance et de la durée de conservation des données vidéos enregistrées.

Pour chacune des structures contrôlées, la Commission a formulé des recommandations et veillera à leur prise en compte pour une meilleure protection des droits des personnes.





## **CHAPITRE 3 : TRAITEMENTS DES RECLAMATIONS, PETITIONS ET PLAINTES**

L'article 37 de la loi 010-2004 / AN du 20 avril 2004 dispose que la Commission reçoit et traite des plaintes. Sur le point des plaintes enregistrées au cours de l'année 2017, il se dégage deux grandes catégories dont celle pour arnaques ou tentative d'arnaques sur internet et celle pour utilisation abusive de données personnelles.

## **I. Des plaintes pour arnaque ou tentative d'arnaque sur internet**

Comme les années précédentes, la Commission a reçu des plaintes et entendu des personnes victimes d'arnaques ou de tentatives d'arnaques sur internet.

Dans la plupart des cas, il s'agit de la forme de cyber arnaque connue sous le nom de « cam-coquine ». L'internaute, dans la plupart des cas, de sexe masculin, se retrouve victime de menaces ou de chantage en vue de lui extorquer des fonds, sous peine de divulguer des images ou vidéos compromettantes le concernant, images pour lesquelles il a lui-même consenti à prendre lors de relations personnelles virtuelles avec un individu de sexe féminin.

Dans d'autres cas, il s'agit de victimes qui ont vu leurs comptes mails pris en main par des personnes malveillantes et leurs carnets d'adresses utilisés pour solliciter des sommes d'argent en leur nom. Pour les cas de piratage des comptes et adresses électroniques, la Commission a assisté les plaignants dans la récupération de leurs adresses mails.

Une plainte contre x est enregistrée chaque fois qu'il y a vol de données personnelles ou usurpation de comptes mail.

Pour les cas d'arnaques à la « cam-coquine », les cybers délinquants en possession de vidéos de leurs victimes procèdent à des chantages en vue de leur extorquer des fonds. Ils publient les vidéos compromettantes de leurs victimes sur internet et envoient par la suite les différents liens aux amis

de leurs victimes sur les réseaux sociaux ou dans les boîtes mails.

Pour les cas de plaintes dont la Commission a été saisie des mécanismes ont été développés pour la suppression des informations malveillantes.

Il faut souligner qu'en octobre 2017, la CIL a signé une convention de partenariat avec la Police Nationale dans l'optique d'une collaboration pour le traitement des dossiers de certaines victimes.

En effet, la Commission ne disposant pas de pouvoir de police judiciaire, la collaboration avec la Police Nationale qui jouit de la force publique légitime est nécessaire pour la mise en œuvre de certaines procédures.

## **II. Des plaintes résultant de l'usage des données personnelles**

### **La plainte de Dame D.A.**

Le 24 janvier 2017, Dame D.A. a saisi la Commission de l'Informatique et des Libertés d'une plainte pour menaces reçues sur son compte Facebook. En effet, des menaces ont été proférées à son endroit à partir de trois comptes Facebook appartenant à E.S.O, G.D et M.N.E.A.

Grâce à la convention entre la CIL et la Direction générale de la police nationale (DGPN) des investigations plus poussées ont été menées par les services de police judiciaire qui ont abouti à l'identification des auteurs de ces menaces.

### **La plainte de Dame F.G.**

Une plainte, en date du 15 février 2017, a été déposée à la CIL par Dame F.G contre x pour vol de ses données personnelles, notamment son identifiant et son mot de passe. Cette plainte tient au fait que des opérations indues auraient été effectuées au moyen de son identifiant et de son mot de passe dans la société de transferts d'argent qui l'emploie. La plaignante a été dirigée vers les services de police judiciaire pour les investigations ; l'affaire suit son cours.

### **La plainte de Sieur F.M.S.**

Une plainte, en date du 16 février 2017, a été déposée à la CIL par Sieur F.M.S pour usurpation d'identité et création d'un faux profil Facebook en son nom aux fins d'escroquerie de ses contacts. Les services de police judiciaire ont été contactés pour constatations et investigations nécessaires avant que la CIL n'entame la procédure de signalement auprès de Facebook qui a procédé à la suppression dudit compte.

### **La plainte de Dame D.A.**

Une plainte, en date du 26 mai 2017, a été déposée à la CIL par Dame D.A contre x pour diffamation. Cette plainte tient au fait que des photos de sa personne ont été publiées sur les réseaux sociaux notamment Facebook, la présentant comme une voleuse d'enfants. La plaignante a été dirigée vers les services de police judiciaire pour les constatations et investigations nécessaires ; le volet pénal suit son cours.

### **La plainte de Monsieur D.Y.S.**

Une plainte, en date du 22 août 2017, a été déposée à la CIL par Sieur D.Y.S pour piratage

de ses mots de passe Facebook, Google, ainsi que pour harcèlement et diffamation à travers des ressources radio Adcom Télémétrie. Les services techniques, après avoir entendu le plaignant et examiné les éléments apportés par lui ont conclu qu'ils étaient insuffisants pour étayer ses allégations. La plainte a donc été classée sans suite.

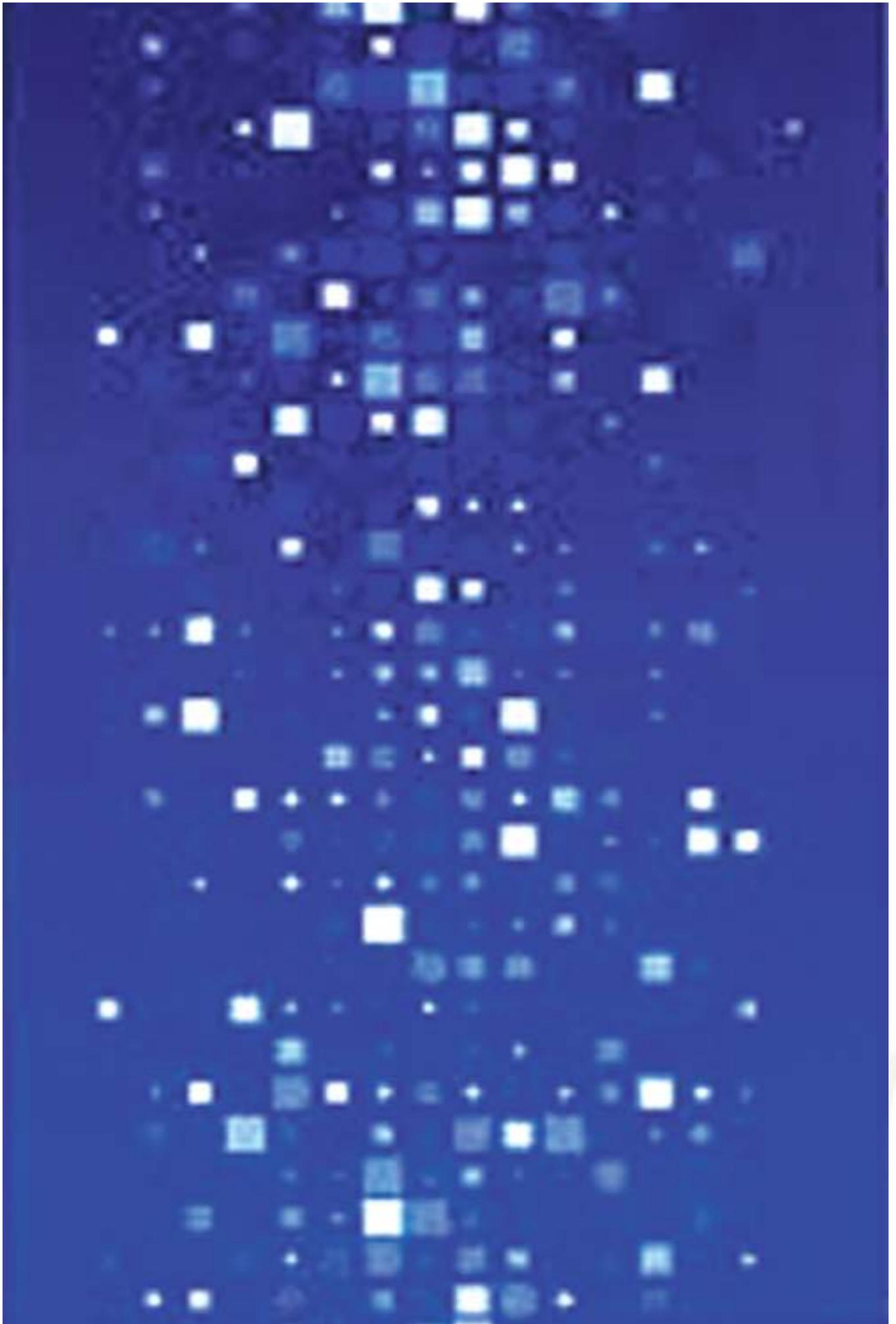
### **La plainte de Dame B.S.**

Une plainte, en date du 23 décembre 2017, a été déposée à la CIL par Dame B.S contre Demoiselle Z.G.C pour diffamation à son encontre sur les réseaux sociaux.

La plaignante dit avoir été présentée sur les réseaux sociaux par une personne avec qui elle était en relation d'affaires et serait victime de publications de conversations privées par cette dernière sur les réseaux sociaux.

Les services techniques ont procédé à la redirection de la plaignante vers les services de police judiciaire pour les constatations et investigations nécessaires avant de procéder à la suppression des informations divulguées comme souhaité par la plaignante. Le volet pénal suit son cours.





A large, faint watermark of the CIL logo is centered on the page. It consists of a stylized figure with arms raised, forming a large 'U' shape, with the text 'Commission de l'Informatique et des Libertés' written around it. Below the figure is a barcode.

## CHAPITRE 4 : VEILLE JURIDIQUE ET TECHNIQUE

La veille juridique et technologique permet à la Commission de se tenir informée des évolutions législatives et technologiques dans le domaine de la protection des données personnelles, afin d'aider les citoyens et les administrations à adapter les traitements des données personnelles à ces évolutions.

Elle propose notamment au Gouvernement toutes mesures législatives ou réglementaires de nature à adapter la protection des libertés à l'évolution des procédés et techniques informatiques.

## I. Relecture des textes

Entamée depuis 2010, la relecture des textes sur la protection des données à caractère personnel au Burkina Faso a connu un bond qualitatif en 2017. En effet, sur instruction du Chef de l'Etat, le Ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion civique (MJDHPC) a travaillé en étroite collaboration avec la CIL à la finalisation des projets de textes.

C'est ainsi que le projet de loi sera soumis au Comité technique d'évaluation (COTEVAL), pour une seconde fois, le 23 août 2017. A l'issue de la session du COTEVAL, le dossier a été transmis au Ministère de la Justice pour son introduction en Conseil des Ministres pour adoption. La procédure suit son cours.

## II. Groupe de travail sur le statut du personnel

Toujours dans la dynamique des réformes des textes de la CIL, il a été initié un groupe de travail sur le statut du personnel.

En effet, l'une des principales missions de la Commission est le contrôle de l'application de l'informatique et des autres TIC aux traitements de données personnelles et pour y parvenir, elle a besoin d'un personnel spécifique, notamment avec des compétences en droit des TIC et en sécurité des systèmes d'information.

La CIL doit donc se doter de telles compétences. Cette préoccupation a été prise en compte dans

les projets de textes en cours d'adoption.

Cela aura l'avantage :

- d'offrir de meilleures conditions de rémunération au personnel afin d'éviter les départs des cadres car, même si la Commission engage les moyens pour les former, elle ne dispose pas de moyens suffisants pour les retenir en raison de ses grilles salariale et indemnitaire qui ne sont pas attrayantes et partant non concurrentielles.

C'est partant de cette idée que la réflexion sur le statut du personnel de la CIL sera engagée en novembre 2017 avec les partenaires de la CIL à savoir le Ministère en charge de la Fonction publique, le Ministère en charge des Finances, la Direction des ressources humaines de la Présidence du Faso.

Au regard du contexte social qui prévaut et tenant compte des conseils avisés de personnes ressources, les travaux ont abouti à la proposition d'une grille indemnitaire plutôt qu'à un projet de statut particulier.



## CHAPITRE 5 : COOPERATION INTERNATIONALE

Au cours de l'année 2017, la CIL a participé à plusieurs rencontres internationales et régionales, notamment dans le cadre des activités de l'AFAPDP ou sur invitations d'organismes partenaires, afin de partager l'expérience du Burkina Faso en matière de protection des données personnelles.

La participation à ces différentes rencontres internationales contribue énormément à asseoir et conforter la place et le rôle de la CIL du Burkina Faso dans son leadership africain en matière de protection des données personnelles.

## I. Des rencontres internationales

### 1. De la participation de la CIL à la rencontre de l'UIT à Cotonou

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a pris part au Forum régional de l'Union Internationale des Télécommunications sur l'information, la protection et les droits des consommateurs en Afrique, du 13 au 18 mars 2017 à Cotonou. Monsieur Moumouni Krissiamba OUMINGA, Directeur des affaires juridiques et du contentieux a représenté la CIL à cette rencontre internationale qui avait pour thème : « Protection des consommateurs face aux nouveaux enjeux de développement des communications électroniques en Afrique ».

Les travaux de la première édition du Forum se sont déroulés en sessions, certaines sous forme de tables rondes. Chaque session a traité d'un sous-thème spécifique et a consisté en un exposé oral par un communicateur, suivi des interventions des participants sous forme de questions, de commentaires et de contributions. Les trois jours de travaux du Forum régional ont permis aux participants d'adopter les recommandations ci-après, dont la mise en œuvre incombe à chaque Etat :

- renforcer le partenariat entre les parties prenantes par la mise en place d'un cadre de dialogue au niveau national, régional et

international pour la protection effective des droits des consommateurs ;

- vulgariser les lignes directrices de Bahreïn et les résolutions 64 de Dubaï (UIT-D) et la résolution 84 (UIT-T) de Hammamet relatives à la protection des consommateurs au niveau national et régional et intégrer dans les activités de l'UIT la protection et l'information sur les droits des consommateurs en Afrique ;

- pérenniser la tenue de forum sur la protection des consommateurs au moins tous les 2 ans ;

- promouvoir la mise en place d'associations des consommateurs, leur professionnalisation et aider au renforcement de leurs capacités au niveau national, sous régional et régional ;

- mettre en place un mécanisme efficace d'information, de sensibilisation, d'éducation et de protection des consommateurs au niveau national en particulier les enfants, les femmes et les personnes vivant avec un handicap.

### 2. De la participation de la CIL à une Séance de travail de haut niveau au Centre de transparence de MICROSOFT à Bruxelles

Dans le cadre de ses activités de relations publiques, Microsoft a organisé une séance de travail de haut niveau au Centre de transparence de Microsoft à Bruxelles (Belgique), du 28 au 31 mars 2017 et la CIL y a été représentée par son Secrétaire général, M. OUEDRAOGO Ahmed Noël, qui a pris part aux travaux aux cotés des représentants des autorités de protection des données d'Afrique de l'Ouest.

En effet, Microsoft dirige des programmes d'informations visant à fournir aux responsables des politiques gouvernementales, des aperçus approfondis et structurés des dernières tendances technologiques tout en contribuant aux politiques TIC pertinentes.

Au cours de cette rencontre, la CIL a participé à deux panels dont un consacré au Réseau Africain : *Un agenda pour la protection des données en Afrique : Questions fondamentales* et un autre sur la thématique : “Réseau Africain : *Un agenda pour la protection des données en Afrique – Considérations sur les Questions émergentes (Objets connectés, Intelligence Artificielle, etc..)*.”

A travers ces deux (02) panels, il s’agissait de dégager les spécificités de l’Afrique en matière de protection des données personnelles et de recueillir les attentes des Autorités africaines vis à vis des multinationales comme Microsoft.

Ce séjour a également été une occasion pour Microsoft de présenter sa politique de protection des données, ses engagements. Les participants ont eu droit à une visite guidée du DATA CENTER installé à Amsterdam et qui traite d’une partie des données de l’Afrique.

### 3. De la participation de la CIL à la Conférence de la BCEAO sur le partage de données sur le crédit dans l’espace UEMOA à Dakar

Du 30 mai au 03 juin 2017, la CIL représentée par messieurs OUEDRAOGO Ahmed Hissène Ange Marie Noel, Secrétaire général et Monsieur AW Oumar, Directeur du Contrôle des marchés publics et des engagements financiers, ont pris part à la Conférence sur le partage des données sur le crédit dans l’UEMOA pour l’amélioration de l’inclusion financière, organisée par la Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO), à Dakar au SENEGAL.

La Conférence internationale initiée pour la promotion des Bureaux d’information sur le crédit (BIC) dans l’espace UEMOA, a débuté par le mot de bienvenue du Vice-Gouverneur de la BCEAO, représentant le Gouverneur. Il a fait un bref historique du BIC, avec l’adoption du règlement au sein de l’UEMOA et la mise en place d’un cadre de travail, en partenariat avec la Société Financière Internationale (SFI) pour son opérationnalisation.

Devenu effectif depuis 15 mois, il permet une concentration des informations sur les clients pour une meilleure inclusion financière.

La conférence s’est tenue suite au constat que les BIC, bien qu’opérationnels dans la plupart des pays membres de l’UEMOA, ne connaissent pas un fonctionnement satisfaisant, d’où la nécessité d’échanger avec les différents acteurs pour voir comment ceux-ci peuvent mieux répondre aux attentes de la Banque centrale, mais dans le respect des droits des consommateurs des services financiers.

La mise en place des BIC soulève de grandes questions relatives à la protection des données personnelles. En premier lieu, il s’agit du problème du consentement des clients. Le consentement est primordial, un principe universel conforme aux droits des consommateurs et aux législations sur la protection des données personnelles. Il s’est posé la question du recueil du consentement des personnes déjà sous crédits. La BCEAO insiste auprès des banques affiliées pour qu’elles recueillent obligatoirement le consentement des clients avant toute inscription au BIC. La banque centrale a fait le choix de recueillir le consentement des clients avant la collecte des données, conformément aux exigences légales en la matière.

La BCEAO a cependant relevé qu’il est laissé aux pays le soin d’adopter la formule adéquate. C’est ainsi que dans des pays comme la Côte d’Ivoire, c’est une loi qui fait obligation aux banques de déclarer d’office au BIC les clients déjà sous crédit.

La seconde problématique est celle relative au partage des données entre banques. En effet, les établissements bancaires et financiers dressent un rapport de solvabilité sur le client qu’ils partagent entre eux. Cela, pour permettre aux établissements bancaires et financiers de s’engager en connaissance de cause. Il apparaît à ce niveau encore le problème de consentement, d’où l’insistance de la Banque

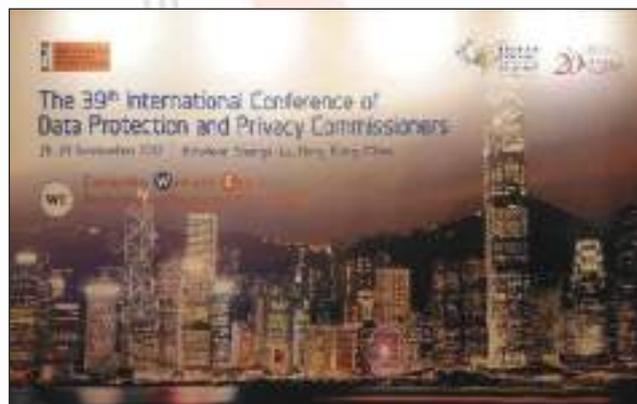
En tout état de cause, le consommateur a droit à la communication de son rapport de solvabilité. Enfin, la BCEAO a réaffirmé son attachement au respect des législations en matière de protection des données personnelles et a également invité les établissements bancaires et financiers à en faire autant.

#### 4. De la participation de la CIL à la 39<sup>ème</sup> Conférence internationale des Commissaires à la protection des données personnelles et à la vie privée

Du 25 au 29 septembre 2017, les Commissaires à la protection des données et de la vie privée des quatre coins du monde se sont réunies à Hong Kong, en Chine pour leur 39<sup>ème</sup> conférence internationale. La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) y a pris part par une mission conduite par Madame la Présidente, Marguerite OUEDRAOGO/BONANE, accompagnée de Monsieur Ahmed Noël OUEDRAOGO, Secrétaire général.

#### Les travaux de la Conférence internationale sont organisés en sessions fermée et ouverte.

Les travaux en session fermée ont débuté par l'admission de nouveaux membres au sein de la Conférence internationale. Il s'agit des Autorités nationales de protection des données de la Belgique, du Japon, du Monténégro, de l'Afrique du Sud et de la Turquie, ainsi que de l'Autorité de surveillance de la gestion de l'information de la police de Belgique.



Les travaux de la session fermée ont également permis à la Conférence d'entendre Monsieur Joe CANNATACI, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la vie privée qui a fait le bilan à mi-parcours de son mandat, les acquis et plans pour l'année 2018. Ils ont également permis d'entendre et adopter les rapports des groupes de travail sur l'éducation au numérique, l'action humanitaire, la coopération en matière d'application de la loi, la protection des données personnelles dans les télécommunications.



A l'issue de la présentation des rapports des groupes thématiques, la Conférence a adopté les résolutions suivantes :

- résolution sur les véhicules automatisés et connectés, car c'est un sujet d'actualité qui soulève beaucoup d'inquiétudes sur la protection des données personnelles des passagers ;
- résolution sur la collaboration entre les autorités de protection et les autorités des consommateurs pour une meilleure protection des citoyens et des consommateurs dans l'économie numérique ;
- résolution sur le renforcement de la coopération internationale.

La rencontre à huis clos a été largement consacrée aux discussions sur des questions internes à la Conférence, notamment les questions relatives à l'adhésion, à la taille de la Conférence et aux objectifs de la conférence. En effet, la Conférence internationale a célébré ses 20 ans en cette année 2017. Il était donc impérieux de réfléchir à son évolution future.

La réunion annuelle a été marquée par la fin du mandat à la tête du Comité exécutif de la Conférence de Monsieur John Edwards, Commissaire à la protection de la vie privée de la Nouvelle-Zélande. Un nouveau Secrétariat a été élu et la présidence de l'ICDPPC est désormais assurée par Madame Isabelle Falque-Pierrotin, Présidente de la CNIL de France. On note avec beaucoup d'intérêt l'entrée de la CIL, à travers sa Présidente, Madame Marguerite OUEDRAOGO/BONANE au sein du Comité exécutif. Et à travers la CIL, l'Afrique fait son entrée pour la première fois au sein du Comité exécutif de la Conférence internationale. Cela va sans doute permettre au continent africain de donner sa lecture des questions relatives à la protection des données personnelles qui a souvent été ignorée.

Quant à la session ouverte, elle réunit aussi bien les Autorités de protection, les acteurs du secteur privé, les géants de l'Internet et tout participant accrédité par les organisateurs.

Plusieurs thématiques ont été abordées pendant ces deux jours de travaux ouverts.

Ainsi, il a été discuté des différences de conception de la protection des données personnelles et de la vie privée entre les asiatiques et les occidentaux. Les législations ont été passées en revue pour essayer de tirer les points communs et les possibilités de rapprochements.

Avant de clore les travaux, le Comité exécutif sortant a annoncé que la 40e Conférence sera coorganisée par le Contrôleur Européen à la Protection des Données (CEPD) et l'Autorité de

protection bulgare en septembre 2018 à Bruxelles, et la 41e Conférence par l'Autorité de protection albanaise en 2019, en Albanie.

En marge des travaux de la 39ème conférence, les pays membres du Réseau Africain des Autorités de Protection des Données se sont réunis pour discuter de sujets d'intérêts communs.

## 5. De la participation de la CIL au Forum et à la Conférence mondiale sur le cyberspace (gccc-17) à NEW DELHI en INDE

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a pris part à la Conférence Mondiale sur le Cyberspace (GCCS-17) à l'invitation du Ministère de l'électronique et des technologies de l'information (MEYTI) et sous les auspices du Gouvernement de l'Inde.

Ces deux grandes manifestations se sont tenues respectivement du 20 au 21 novembre 2017 pour ce qui concerne le Forum mondial et du 23 au 24 novembre 2017 pour ce qui est de la Conférence mondiale, à New-Delhi.

Cette grande rencontre a rassemblé des spécialistes de renom dans les domaines de l'expertise informatique, de la sécurité, de la protection de la vie privée et d'autres parties prenantes du secteur des Télécoms/TIC, qui représentaient des gouvernements, des régulateurs, des organismes de normalisation, la société civile et le secteur privé, afin de discuter du renforcement des capacités et des bonnes pratiques dans l'espace cybernétique.

Le Forum mondiale sur le Cyberspace (GFCE) joue le rôle de catalyseur de ces différentes parties prenantes dans le renforcement des capacités en vue de coordonner une réponse commune aux défis du cyber domaine, ainsi qu'aux conséquences qui en découlent, par l'élaboration d'une feuille de route commune.

Les participants au GFCE-17 ont, ensemble, enrichi les livrables sur lesquels les parties prenantes se sont basées en vue de prendre des mesures fortes quant aux questions relatives à la sécurité, à la protection de la vie privée et à la confiance dans l'espace cybernétique.

Les principales conclusions du GFCE-17 ont porté sur trois sujets essentiels : l'élaboration d'un agenda global pour le renforcement des capacités en informatique, la rédaction d'un guide complémentaire des bonnes pratiques, un communiqué de Delhi qui fournira un objectif global commun pour la mise en œuvre des deux précédents sujets.

La délégation de notre pays a pris une part active aux travaux de la GCCS-17, aussi bien en plénière, qu'en commission de traitement des thématiques.

En vue d'échanger dans le cadre de la coopération sectorielle, des échanges ont été effectués avec bon nombre de Chef de délégation et hautes personnalités du secteur des Télécommunications et des TIC présents à cette Assemblée.

## II. De la mission d'échanges auprès de la CNIL du BENIN à Cotonou

Du 27 au 30 décembre 2017, une mission de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) du Burkina Faso représentée par Mme Marguerite OUEDRAOGO/BONANE, Présidente de la CIL et M. Bienvenue Ambroise BAKYONO, Vice-Président de la CIL, a séjourné à Cotonou auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) du BENIN.

Cette mission avait pour objectifs, non seulement de s'entretenir avec le bureau sortant du réseau africain des autorités de protection des données personnelles (RAPDP) dont la présidence sera assurée par la CIL du Burkina Faso à partir de 2018, mais également de faire une évaluation de la coopération entretenue par ces autorités de protection des données personnelles.

## A. De la rencontre d'échange avec le Président du Bureau du Réseau Africain des Autorités Africaines de Protection des Données Personnelles (RAPDP)

En prélude à cette rencontre, la mission a été invitée à prendre part à une session ordinaire de la CNIL. Cette rencontre a permis à la délégation du Burkina de faire connaissance avec l'ensemble des commissaires de la CNIL et de s'imprégner de son processus de délibération.

Il faut noter que la CNIL du Bénin occupe actuellement la présidence du Bureau du Réseau africain des Autorités Africaines de protection des données personnelles et elle s'apprête à passer le témoin à la CIL du Burkina Faso ; cette passation aura lieu en février 2018 au Maroc.

Fort de ce fait, une rencontre s'est tenue entre la délégation du Burkina et la présidence de la CNIL à la suite de la session ordinaire.

Lors de cette rencontre il a été question du bilan sommaire de la présidence du Bénin et des perspectives pour une meilleure performance du réseau africain.

Le passage de témoin a également été invoqué.

## B. De l'évaluation de la convention de coopération avec la CNIL/BENIN

En janvier 2016, une convention de coopération a été conclue entre la CIL/BURKINA et la CNIL/BENIN. Une rencontre d'évaluation s'est tenue le 29 décembre 2017 au siège de la CNIL pour faire le point de cette coopération suivant un canevas élaboré par les services techniques des deux institutions. Des acquis importants ont été notés et des perspectives dégagées.

#### A. Les rencontres du bureau de l'AFAPDP

Depuis 2008, la CIL occupe le poste de vice-président, sans discontinuité au sein de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles. A ce titre, le bureau a tenu plusieurs réunions téléphoniques au cours de l'année 2017 (Cf. tableau en annexe).

#### B. L'Assemblée générale et la Conférence annuelle de l'AFAPDP

Du 04 et 05 septembre 2017, la CIL a participé à la dixième (10ème) Conférence et la onzième (11ème) Assemblée Générale de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP) qui se sont tenues à Tunis (TUNISIE).

Ont pris part à ces travaux, les autorités francophones de protection des données personnelles, les gouvernements francophones

intéressés par l'adoption d'une loi et la mise en place d'une autorité de protection des données, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), les réseaux institutionnels de la Francophonie et des organisations internationales tel que le Conseil de l'Europe.

Plusieurs thèmes ont été abordés durant la série de panels de la conférence, dont la protection des données personnelles dans l'action humanitaire, la protection des données biométriques, la portée extraterritoriale du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le rôle du délégué à la protection des données.

En marge de cette rencontre internationale, une session de formation en présentiel a fait suite à la première formation en ligne sur les manuels et procédures de contrôles. Cette session a réuni des participants des Autorités de protection de la Tunisie, du Sénégal, du Bénin, du Maroc, de Monaco, du Québec et du Burkina Faso.





Commission de l'Informatique et des Libertés

## CHAPITRE 6 : PILOTAGE ET SOUTIEN

Le fonctionnement de la Commission est assuré par les membres de la Commission à travers des sessions mensuelles et au quotidien par la Présidente assistée du Secrétariat général et de l'ensemble des directions.

## I. Du fonctionnement de la Commission

### 1. Des sessions de la Commission

Les membres de la Commission se réunissent une fois par mois en session ordinaire. Ils peuvent tenir une session extraordinaire en cas de besoin, conformément à l'article 05 du règlement intérieur de la Commission. À cet effet, la Commission a tenu treize (13) sessions au cours de l'année 2017. On dénombre onze (11) sessions ordinaires et deux (02) sessions extraordinaires. (Cf. tableau en annexe)

### 2. Des réunions de Cabinet

Pour la gestion administrative quotidienne et le suivi des dossiers, la Présidente de la Commission tient avec le Secrétaire général et l'ensemble des directeurs des réunions hebdomadaires de Cabinet.

## II. La gestion administrative et financière

### 1. La gestion administrative

Au 1er janvier 2017, l'effectif du personnel de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) était de vingt-neuf (29) agents.

En 2017, la CIL a connu de nombreux mouvements de son personnel. En effet, cinq (05) départs ont été enregistrés. De ces cinq (05) départs, un (01) directeur a été remplacé en conseils des ministres et un autre a demandé une disponibilité pour des raisons d'études. Des trois autres départs restants, on note celui d'un agent pour réussite au concours professionnel et deux pour mise à disposition.

Nous notons également l'arrivée de quatre (04)

nouveaux agents en 2017, notamment le Directeur de la Communication et des Relations Publiques, un journaliste, une secrétaire de direction et un adjoint administratif.

Aussi, en la faveur du reversement des agents dans la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat, l'effectif des agents de la CIL n'est désormais constitué que de fonctionnaires. L'effectif de la CIL au 31 décembre 2017 était de vingt-huit (28) agents.

En 2017, la CIL a bénéficié de l'Etat Burkinabé, du recrutement sur mesures nouvelles ordinaires, d'un agent de bureau et d'un attaché en études et analyses option juriste. Ces agents n'ont pas pris service en 2017 et n'ont donc pas été comptabilisés dans les effectifs de la CIL de l'année concernée par le présent rapport.

Il convient aussi de relever qu'un agent de la CIL a été promu au poste de directeur. Il s'agit du Directeur de l'Expertise Technique et du Contrôle.

Concernant les Commissaires et comme le stipule l'article 27 de la Loi 010-2004/AN du 20 avril 2004, la Commission était composée de neuf (09) membres dont la Présidente. En novembre 2017, quatre (04) Commissaires ont été nommés en remplacement des Commissaires dont le mandat était arrivé à terme en fin d'année. Ainsi, avec la nomination de quatre (04) Commissaires en 2016, le collège des Commissaires s'est trouvé entièrement renouvelé.

Il convient de noter qu'avant leur prise de service et conformément à l'article 32 de la loi 010-2004/AN, les membres de la Commission prêtent serment devant la Cour d'appel de Ouagadougou, siégeant en audience solennelle.

## 2. Du renforcement des capacités du personnel

Le renforcement des capacités du personnel est une question fondamentale pour une Autorité de protection comme la CIL. En effet, le domaine est nouveau, d'actualité et en perpétuelle évolution, à l'instar des TIC qui évoluent de façon exponentielle. Aussi, les cerner dans toutes leurs dimensions nécessite un renforcement continu et soutenu des capacités du personnel, notamment en droit de la protection des données et en sécurité des systèmes d'information. Cependant, les formations spécialisées en la matière sont rares et assez coûteuses.

En 2017, seize (16) formations étaient prévues dans le plan de formation de la CIL dont deux formations de groupe. Dans ce plan de formation, un accent particulier a été mis sur le renforcement des capacités des Commissaires de la CIL. Ce choix avait pour but de permettre aux anciens et nouveaux Commissaires d'acquérir des connaissances leur permettant de mener à bien leurs missions. Ainsi, sept (07) Commissaires ont bénéficié de session de formation en 2017.

Au 31 décembre 2017, douze (12) formations individuelles ont été réalisées, mais aucune formation de groupe n'a pu se réaliser, compte tenu du décaissement tardif du budget. Les formations ainsi réalisées se présentent comme suit :

- 21 août au 02 septembre 2017 à Abidjan (République de Côte d'Ivoire) : Formation d'un secrétaire sur le thème « La nouvelle dimension du métier de secrétaire et assistante de direction » ;
- 21 août au 02 septembre 2017 à Abidjan (République de Côte d'Ivoire) : Formation du Protocole sur le thème « Protocole et pratiques diplomatiques » ;
- 02 au 09 septembre 2017 à Paris (France) : Formation de six (06) commissaires sur le thème « Droit de l'internet et données personnelles » ;

- 11 septembre au 15 octobre 2017 à Ouagadougou (Burkina Faso) : Formation d'un Commissaire et du Directeur du Contrôle et de l'Expertise Technique (DETC) sur le Thème « Ethical Hacking et Audit des Systèmes » ;

- 11 au 23 septembre 2017 à Casablanca (Maroc) : Formation de la Personne Responsable des Marchés sur le thème « Passation de marchés : Procédures Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement et de la Banque Islamique de Développement » ;

- 1er au 15 octobre 2017 à Cotonou (République du Benin) : Formation d'un agent de la Direction des Affaires Administratives et Financières sur le thème « gestion Administrative, financière et comptable des programmes et projets ».

## 3. De la gestion financière et comptable

La gestion financière et comptable au titre de l'année 2017 peut se résumer en trois points :

- l'exécution du budget exercice 2017 ;
- l'élaboration de l'avant-projet de budget de la CIL, exercice 2018 ;
- la gestion du patrimoine de la CIL
- l'exécution du budget exercice 2017.

En 2017, notre pays est passé de la budgétisation basée sur la logique de moyens à la budgétisation axée sur les résultats. L'exécution du budget passe désormais par la mise en œuvre de procédures qui visent à garantir que le budget contribuera, au plus près, à l'atteinte des résultats escomptés.

Au titre de l'exercice budgétaire 2017, les prévisions du programme de la CIL qui est la « **Protection des données à caractère personnel** » se présente de la façon suivante :

Programme/Actions	Prévisions budgétaires exercice 2017 (FCFA)
Action 1 : Information et sensibilisation	86 902 000
Action 2 : Contrôle des traitements de données personnelles	21 827 000
Action 3 : Traitements des réclamations, pétitions et plaintes	19 377 000
Action 4 : Veille juridique et technique	12 948 000
Action 5 : Coopération internationale	38 123 000
Action 6 : Pilotage et soutien	214 070 000
<b>Total général</b>	<b>393 247 000</b>

Les prévisions budgétaires 2017 de la Commission de l'Informatique et des Libertés, constituée de la subvention reçue de l'Etat, s'élevaient à trois cent quatre-vingt-treize millions deux cent quarante-sept mille (393 247 000) francs CFA.

Au 31 décembre 2017, le montant total des engagements s'élevait à trois cent dix-huit millions sept cent quarante-cinq mille soixante-quatorze (318 745 074) francs CFA.

Consommation CP (a)	2017		
	Prévision définitive (a)	Réalisation (b)	Taux d'exécution (b/a*100)
<b>Action 1</b> : Information et sensibilisation	104 363 714	92 472 232	88,61%
<b>Action 2</b> : Contrôle des traitements	21 177 000	19 907 503	94%
<b>Action 3</b> : Traitements des réclamations, pétitions et plaintes	13 159 000	12 772 798	97,07%
<b>Action 4</b> : Veille juridique et technologique	13 110 000	12 130 295	92,53%
<b>Action 5</b> : Coopération internationale	56 765 190	50 250 140	88,52%
<b>Action 6</b> : Pilotage et soutien	184 672 096	131 212 106	71,05%
<b>TOTAL</b>	<b>393 247 000</b>	<b>318 745 074</b>	<b>81,05%</b>

Le taux d'exécution à cette date est donc de 81,05% et s'explique de la façon suivante : Tout d'abord, sur un montant total quarante-trois millions quarante un mille (43 041 000) francs CFA alloué par l'Etat pour l'acquisition d'un groupe électrogène, trente un millions quatre-vingt-cinq mille cent soixante-cinq (31 085 165) francs CFA (dont 30 341 340 F CFA pour l'acquisition du groupe et 743 825 F CFA pour la

construction de son hangar) ont été effectivement utilisés à cet effet après les propositions des prestataires. Le reliquat, d'un montant de onze millions neuf cent cinquante-cinq mille huit cent trente-cinq (11 955 835) francs CFA a été reversé au budget de l'Etat sur instruction du Ministère de l'Economie des Finances et du Développement.

Ensuite, les transferts reçus de l'Etat, d'un montant de seize millions neuf cent cinquante-deux mille (16 952 000) francs CFA pour faire face aux dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone gérées jusqu'en 2017 par la Dépense Commune Interministérielle (DCIM) n'ont pas été utilisés car les dépenses concernées ont été prises en charge par la DCIM. Seule une partie des frais de communication a été payée par la CIL. Ainsi, la CIL a reversé quatorze millions cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-sept (14 165 587) francs CFA au budget de l'Etat.

Enfin, certaines dépenses n'ont pas abouti au cours de l'année 2017. Parmi ces dépenses on peut citer principalement la non réalisation d'un séminaire régional d'un montant de six millions (6 000 000) francs CFA pour des contraintes de calendrier, la non acquisition de matériels informatiques d'un montant de cinq millions quatre-vingt-neuf mille (5 089 000) francs CFA pour raison de

défaillance du prestataire à la dernière minute, ainsi que la non réalisation de certaines formations. Ces ressources ont fait l'objet de reversement au budget de l'Etat.

Ces arguments contribuent fortement à justifier la non atteinte du taux de 100% en fin d'exercice

## • L'élaboration de l'avant-projet de budget de la CIL, exercice 2018 ;

L'enveloppe du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2018-2020 de la CIL se décompose de la façon suivante :

• trois cent quatre-vingt-quatre millions six cent neuf mille (384 609 000) francs CFA pour 2018. De ces prévisions budgétaires, trois cent cinquante millions deux cent cinquante-quatre mille (350 254 000) francs CFA ont été reçus au titre des dépenses de transferts courants, dont dix-sept millions (17 000 000) de francs CFA pour l'organisation d'une rencontre en 2018 du réseau africain des autorités de protection des données à caractère personnel. Trente-quatre millions trois cent cinquante-cinq mille (34 355 000) francs CFA ont été également reçus au titre de l'acquisition de biens et services pour l'organisation des festivités marquant les dix ans de la CIL (15 000 000 F CFA), ainsi que les dépenses relatives aux consommations d'eau (4 750 000 F CFA) d'électricité (4 800 000 F CFA) et de téléphone (9 805 000 F CFA) ;

• Trois cent cinquante-cinq millions cent quatre-vingt-cinq mille (355 185 000) francs CFA pour 2019 dont trois cent trente-trois millions deux cent cinquante-quatre mille (333 254 000) francs CFA au titre des dépenses de transferts courants et vingt un millions neuf cent trente un mille (21 931 000) francs CFA au titre des dépenses d'acquisitions de biens et services ;

• Trois cent cinquante-sept millions neuf cent quarante-six mille (357 946 000) francs CFA au titre de l'année 2020 dont trois cent trente-trois millions deux cent cinquante-quatre mille (333 254 000) francs CFA au titre des dépenses de transferts courants et vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-douze mille (24 692 000) francs CFA au titre des dépenses d'acquisitions de biens et services.

Le budget de la CIL, exercice 2018 se présente de la façon suivante :

Programme/Actions	2018
Action 1 : Information et sensibilisation	103 048 000
Action 2 : Contrôle des traitements de données personnelles	22 157 000
Action 3 : Traitements des réclamations, pétitions et plaintes	17 442 000
Action 4 : Veille juridique et technique	13 691 000
Action 5 : Coopération internationale	45 453 000
Action 6 : Pilotage et soutien	182 818 000
<b>Total général</b>	<b>384 609 000</b>

## III. De la gestion du patrimoine

Le patrimoine se définit comme étant l'ensemble des actifs d'une personne physique ou morale. Les actifs, quant à eux, sont constitués de tous les biens immobiliers, des meubles, équipements domestiques et véhicules... La gestion du patrimoine est donc l'ensemble des techniques permettant une meilleure rationalisation des biens d'une structure en vue de l'atteinte de ses objectifs.

De cette définition, le patrimoine de la Commission de l'Informatique et des Libertés peut se décomposer comme suit :

- les biens meubles et immeubles ;
- le matériel roulant ;
- le matériel informatique ;
- Le matériel et mobilier de bureau.

Le siège de la Commission de l'Informatique et des Libertés est actuellement abrité par un immeuble loué par l'Etat. Au cours de l'année 2017, la CIL a acquis du mobilier de bureau d'un montant de trois millions deux cent trente-trois mille deux cent (3 233 200) francs CFA. Bien qu'ayant permis de satisfaire les besoins des agents de la CIL, on note toujours d'énormes besoins en matière de mobiliers de bureau à satisfaire dus à l'arrivée de nouveaux agents et l'amortissement du mobilier existant.

Sur le plan du matériel roulant, il convient de noter que le parc automobile de la Commission de l'Informatique et des Libertés est actuellement vieillissant et a besoin d'être renouvelé. En effet, la plupart des véhicules, acquis depuis le démarrage de ses activités en 2007, est en mauvais état de fonctionnement, compte tenu des nombreuses missions de sensibilisation effectuées par la CIL à travers le territoire, et en nombre insuffisant actuellement. En effet, certains des véhicules ont été mis à la réforme conduite par la Direction Générale des Affaires Immobilières de l'Etat en 2016 et 2017. Aussi, un renforcement du parc automobile est nécessaire afin de faciliter les déplacements de la CIL à l'intérieur du pays.

Concernant le matériel informatique, on relève qu'en 2017, la CIL n'a pas pu acquérir de matériels informatiques pour raison de défaillance du prestataire. De ce fait, le besoin en matériels informatiques s'est accentué avec l'amortissement du matériel existant et l'arrivée de nouveaux agents.

Le siège de la Commission de l'Informatique et des Libertés est actuellement abrité dans un immeuble loué par l'Etat. Cet état de fait ne lui permet pas de disposer de certaines commodités comme l'accès au RESINA.



## CHAPITRE 7 : DIFFICULTES ET SUGGESTIONS

Comme toute administration, la Commission de l'Informatique et des Libertés a rencontré quelques difficultés dans son fonctionnement au cours de l'année 2017, liées notamment à l'insuffisance du personnel cœur du métier, à l'insuffisance des ressources financières pour mener ses actions d'information-sensibilisation et accroître sa visibilité, au manque de matériels informatiques et de contrôle, etc... Ces difficultés ne sont pour autant pas insurmontables.

Aussi, pour améliorer l'efficacité de l'action de la CIL, les suggestions suivantes sont faites aux plus hautes autorités :

- l'adoption du projet de loi portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- le renouvellement du parc automobile ;
- l'intégration et la prise en compte du volet protection des données à caractère personnel dans les accords de coopération avec les partenaires techniques et financiers ;
- la dotation de la CIL d'un siège définitif pour lui permettre des aménagements techniques adaptés à sa mission.



## ANNEXES

# ANNEXES 1



## Tableau récapitulatif des sessions 2017 de la Commission

Date	Ordre du jour
<b>Mardi 7 février</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Compte rendu de la célébration de la Journée Internationale de la protection des données personnelles et de la vie privée tenue le samedi 28 janvier 2017</li> <li>2- Election du Vice-président de la Commission</li> <li>3- Divers</li> </ol>
<b>Jeudi 16 février</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Approbation et affectation du résultat du budget de la CIL gestion 2016</li> <li>2- Amendement du compte rendu de la session du 7 février 2017</li> <li>3- Divers</li> </ol>
<b>Mardi 21 février</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Examen et adoption du règlement intérieur de la CIL</li> <li>2- Divers</li> </ol>
<b>Jeudi 2 mars</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Examen du dossier Mobile Santé Nouna (MOS@N)               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Note d'étude</li> <li>b. Projet de délibération</li> </ol> </li> <li>2- Examen de la plainte de Monsieur L. O. contre la société CFAO Motors Burkina :               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Conclusion de la plainte</li> <li>b. Projet de délibération</li> </ol> </li> <li>3- Amendement des comptes rendus des sessions des 16 et 21 février 2017</li> <li>4- Divers</li> </ol>
<b>Jeudi 16 mars</b>	<i>1<sup>ère</sup> session extraordinaire</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amendement des avant-projets de textes de la CIL,</li> <li>2. Divers.</li> </ol>
<b>Mardi 25 avril</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Examen et adoption du rapport d'activités annuel 2016 de la CIL ;</li> <li>2. Divers.</li> </ol>
<b>Jeudi 18 mai</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amendement des comptes rendus des sessions des 2 mars, 16 mars et 25 avril 2017 ;</li> <li>2. Examen de la demande d'avis du Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation (MATD) ;</li> <li>3. Examen de la déclaration de données « mise en place E-service » de l'Office national d'identification (ONI) ;</li> <li>4. Examen de la note d'Etude sur le projet de sécurisation des titres de transport de la Direction générale des transports terrestres et maritimes (DGTMM) ;</li> <li>5. Examen et adoption de la délibération portant avis sur le décret portant caractéristique et contenu des permis de conduire et certificats de mise en circulation au Burkina Faso de la DGTMM ;</li> <li>6. Divers.</li> </ol>
<b>Mercredi 24 mai</b>	<i>2<sup>ème</sup> session extraordinaire</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Examen du dossier « E-service » de l'Office national d'identification (ONI) avec audition de son Directeur général ;</li> <li>2. Examen et adoption de la délibération sur le projet de sécurisation des titres de transports de la DGTMM ;</li> <li>3. Divers.</li> </ol>

<p><b>Vendredi 23 juin</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Avant-proposition de loi N° ...2017/AN portant protection des personnes à l'égard du traitement des données personnelles ;</li> <li>2- Exposé des motifs de la proposition de loi portant protection des données à caractère personnel ;</li> <li>3- Avant-projet de décret portant application de la loi N° ... portant protection des personnes à l'égard du traitement des données personnelles ;</li> <li>4- Avant-projet de décret portant organisation et fonctionnement de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) ;</li> <li>5- Rapport en conseil des ministres ;</li> <li>6- Projet de programme : 10 ans de la CIL ;</li> <li>7- Examen et adoption des comptes rendus des sessions du 18 mai et du 24 mai 2017 ;</li> <li>8- Divers.</li> </ol>
<p><b>Mercredi 26 juillet</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Amendement du compte rendu de la session du 23 juin 2017 ;</li> <li>2- Examen de la lettre n°2017-00135/CERTIC/DE du 12 juillet 2017 par rapport aux préoccupations relative à la captation et publication de communication téléphoniques ;</li> <li>3- Préparatifs des dix ans de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) ;</li> <li>4- Divers.</li> </ol>
<p><b>Mercredi 16 août</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Examen et adoption du projet de réaménagement du budget 2017 ;</li> <li>2- Examen et adoption d'un projet de délibération relatif au réaménagement du budget 2017 ;</li> <li>3- Divers.</li> </ol>
<p><b>Mardi 24 octobre</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Examen et adoption des comptes rendus du 26 juillet et du 16 août 2017 ;</li> <li>2- Compte rendu de la session du COTEVAL du 23 août 2017 sur les projets de textes de la Commission de l'Informatique et des Libertés ;</li> <li>3- Informations sur les activités de la Commission de l'Informatique et des Libertés ;</li> <li>4- Divers.</li> </ol>
<p><b>Vendredi 22 décembre</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Examen et adoption du projet de programme d'activités 2018 ;</li> <li>2- Examen et adoption du compte rendu de la session du 24 octobre 2017 ;</li> <li>3- Divers.</li> </ol>

## ANNEXES 2



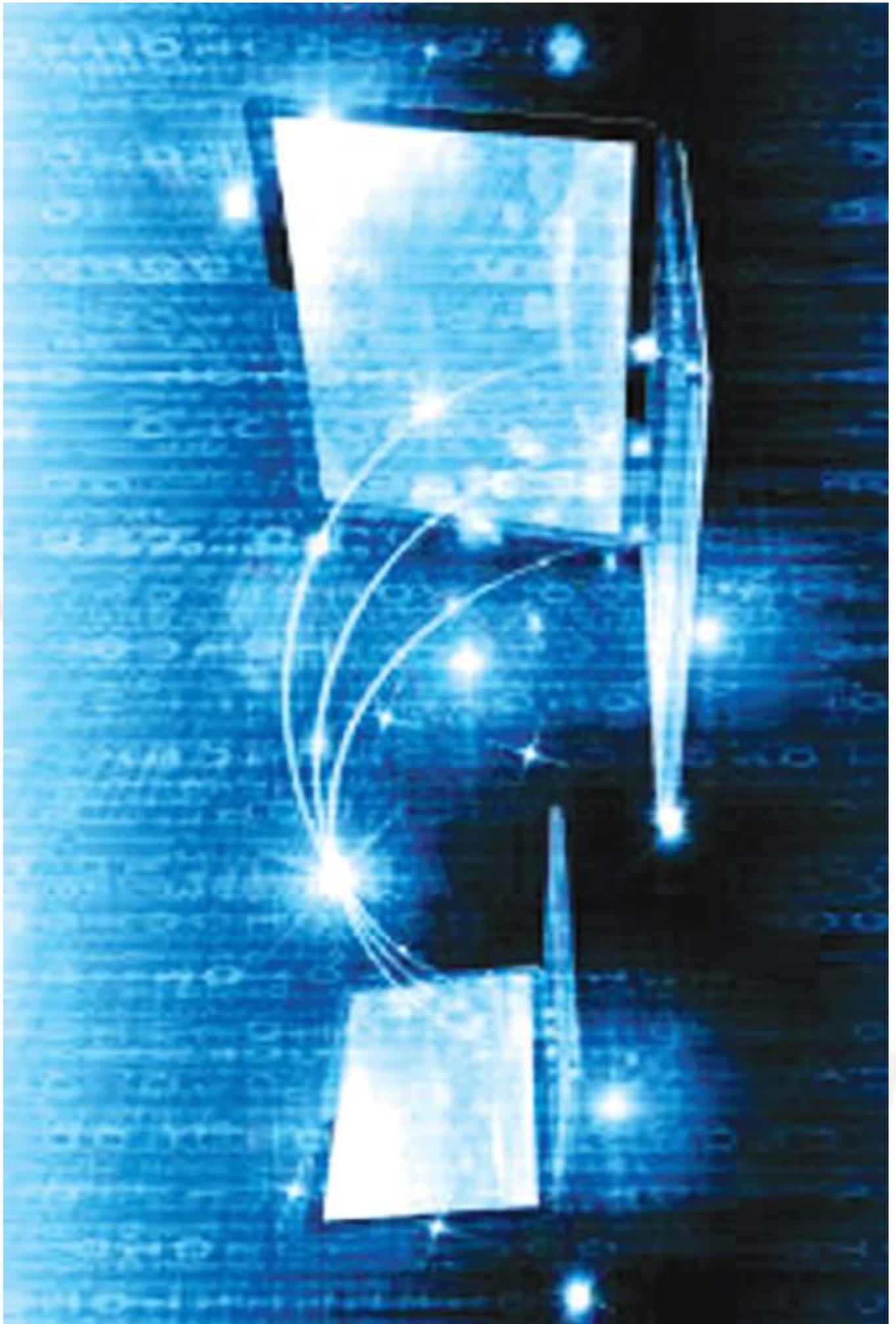
### Tableau récapitulatif des réunions du bureau de l'AFAPDP de l'année 2018

<u>37ème réunion du bureau de l'AFAPDP</u>	
Date	Ordre du jour
<b>23 février 2017</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adoption de l'ordre du jour</li> <li>2. Adoption du procès-verbal du 36<sup>ème</sup> bureau (v. doc1)</li> <li>3. Evènements 2017               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Assemblée générale</li> <li>b. Conférence francophone</li> <li>c. Conférence internationale</li> </ol> </li> <li>4. Stratégie               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Plan d'action 2017-2018 (v.doc2)</li> <li>b. 10 ans de l'AFAPDP : création d'un groupe de travail</li> <li>c. Financements                   <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Cotisations : soumission de la demande de la CNDP (Maroc) (v.doc3)</li> </ol> </li> <li>d. Communication</li> </ol> </li> <li>5. Prochaine réunion de bureau</li> </ol>

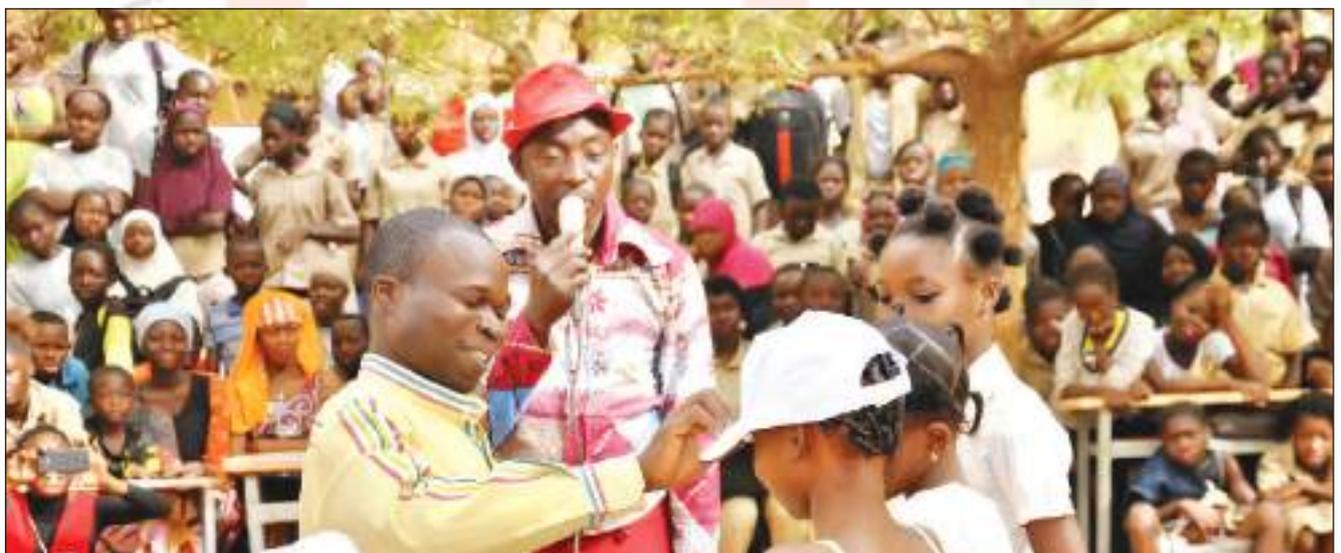
<u>38ème réunion du Bureau de l'AFAPDP</u>	
Date	Ordre du jour
<b>10 mai 2017</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adoption de l'ordre du jour</li> <li>2. Adoption du procès-verbal du 37ème bureau (v. doc1)</li> <li>3. Evènements institutionnels               <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Conférence francophone de Tunis (v. doc 2 et 3)</li> <li>b) Réunion du RAPDP en marge de la Conférence de Tunis</li> <li>c) Conférence internationale de Hong-Kong</li> </ol> </li> <li>4. Point sur les formations               <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Première session de formation « webinaire »</li> <li>b) Session de formation de Tunis</li> </ol> </li> <li>5. 10 ans de l'AFAPDP : première réunion du groupe de travail dédié le 16 mai</li> <li>6. Etude de la demande d'adhésion de la Moldavie (<i>sous réserve de réception du dossier</i>)</li> <li>7. Point sur les financements</li> <li>8. Annonces et actualités des membres, échange d'informations</li> <li>9. Prochaine réunion de bureau</li> </ol>

**39ème réunion du Bureau de l'AFAPDP**

Date	Ordre du jour
6 novembre 2017	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adoption de l'ordre du jour</li> <li>2. Demande d'adhésion de l'autorité du Cap-Vert (ok)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations aucune sur les projets de textes</li> </ul> </li> <li>3. 10 ans de l'AFAPDP et réflexion sur l'avenir de la Conférence mondiale               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition d'interviews des autorités de protection pour une lecture croisée</li> <li>- Proposition de la Présidente de convier les membres créateurs de l'AFAPDP en 2007</li> <li>- Dîner à envisager</li> <li>- Petit guide de discussion au sein du bureau de la Conférence internationale : envisagé que la contribution se fasse par Réseau ou par Autorité,</li> </ul> </li> <li>4. Prochaine Conférence francophone               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'avancée substantielle, manifestation timide d'intérêt de la Côte d'Ivoire</li> </ul> </li> <li>5. Annonces et actualités des membres, échange d'informations               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision de la loi dans différents pays comme Burkina Faso, Suisse</li> </ul> </li> <li>6. Prochaine réunion de bureau En 2018</li> </ol>



A large, faint, stylized letter 'L' is centered on the page. The left vertical stroke of the 'L' is a light orange color, while the bottom horizontal stroke is a light green color. The text 'Commission de l'Informatique et des Libertés' is written in a light grey font, following the curve of the 'L'. A barcode is positioned at the bottom of the 'L'.





**Séminaire de sensibilisation des cadres de l'Administration Publique  
de la région du Centre-Sud (Manga)**



**Campagne d'éducation au numérique des élèves des lycées et collèges  
de Manga**



**Campagne d'éducation au numérique des élèves des lycées et collèges  
de Léo, 16 novembre 2017**



**Campagne d'éducation au numérique des élèves des lycées et collèges  
de la région des Cascades à Banfora**



**Séminaire de sensibilisation des cadres de l'Administration Publique  
de la région des Cascades à Banfora**







*Journée internationale. PDP 28 jan.2017 à Ouagadougou*





*Passation de service*



Commission de l'Informatique et des Libert es

## Séminaire de sensibilisation des responsables et personnels de Laboratoires d'Analyses Médicales





**Séminaire de sensibilisation au profit des Contrôleurs et Chef de départements de l'ASCE-LC**





**Rédaction**

CIL  
25 37 70 90  
infos@cil.bf  
www.cil.bf

**Crédits photo**

CIL

**Graphisme & Impression**

Travel and Trade Burkina  
25 38 79 69 / 70 20 39 59







**Commission de l'Informatique et des Libertés**  
**Avenue Mouammar EL KHADAFI**  
**01 BP 1606 Ouagadougou 01**  
**Tél. : +226 25 37 70 90**  
**infos@cil.bf / www.cil.bf**